



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le cinq octobre à 19 heures**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 septembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
 Délibérations affichées en mairie le 12 octobre 2022
 Procès-verbal approuvé lors de la séance du 14 décembre 2022
 Publié sur le site de la ville le 16 décembre 2022*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
 Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 12, 13, 18, 19, 20, 22, 24 et 27, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Saïd LAOUADI, ayant donné procuration à Jérôme MEERSEMAN
 Etienne DELEPAUT, ayant donné procuration à Guillaume BOCQUET
 Fatima KARRAD, ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR

ABSENTS

Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 21, 23, 25, 26 et 28
 Rafik BZIOUI

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 30 juin 2022

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique :

- 12. Stratégie de sobriété énergétique de la ville de Hem
- 21. NPRU – Quartiers Lionderie et Trois Baudets – Enfouissement des réseaux Bournazel – Convention financière MEL
- 22. Avis de la commune de Hem sur le projet de PLU 3 proposé par la MEL
- 23. Constitution de servitude pour l'installation d'équipements de télécommunication en façade
- 25. Modification du plan de financement du projet de rénovation de toiture du complexe DUBUS

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint à la solidarité entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville :

- 17. Lutte contre l'habitat indigne – Convention de prestation de service pour la mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne
- 18. Avis de la commune de Hem sur le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 de la MEL
- 20. Convention TFPB - Prolongation

Madame Barbara RUBIO COQUEMPOT, Conseillère municipale déléguée aux mobilités durables :

- 24. Avis de la commune de Hem sur le Plan des mobilités

Monsieur Gaëtan DECOSTER, Conseiller municipal :

- 1. Décision modificative – Budget principal
- 27. Financement des équipements de vidéo protection
- 28. Constatation d'une perte pour créance éteinte

Monsieur Pascal NYS, Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique, aux affaires juridiques :

- 2. Affiliation au CDG59 médecine du travail
- 3. Prise en charge par la ville des validations de droits à la retraite (Caisse des Écoles)
- 4. Prise en charge par la ville des validations de droits à la retraite (Caisse des Écoles)
- 6. Tableau des effectifs
- 7. Protection sociale complémentaire
- 8. Dérogation au contingent mensuel d'heures supplémentaires dans le cadre des manifestations exceptionnelles
- 9. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent
- 10. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent
- 11. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un élu
- 26. Avis de la commune de Hem sur le rapport sur la mutualisation et la coopération métropolitaine de la MEL

Madame Thérèse NOCLAIN, Conseillère municipale déléguée à la petite enfance :

- 5. Création de deux emplois permanents d'EJE et d'entretien
- 15. Dénomination des structures de la Maison de la Petite Enfance
- 16. Structures Petite Enfance – Actualisation des règlements de fonctionnement

Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à la vie associative et aux animations :

- 13. Subvention exceptionnelle Hem Ville d'Europe

Monsieur Jérôme MEERSEMAN, Conseiller municipal délégué au commerce, à l'économie sociale, solidaire et circulaire :

- 19. Avis de la commune de Hem sur les dérogations octroyées au repos dominical

TABLE DES MATIÈRES

Approbation du procès-verbal du 30 juin 2022	7
21. NPRU – Quartiers Lionderie et Trois Baudets – Enfouissement des réseaux Bournazel – Convention financière MEL	7
23. Constitution de servitude pour l'installation d'équipements de télécommunication en façade	7
25. Modification du plan de financement du projet de rénovation de toiture du complexe Dubus.....	7
17. Lutte contre l'habitat indigne – Convention de prestation de service pour la mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne	7
1. Décision modificative – Budget principal.....	7
28. Constatation d'une perte pour créance éteinte	7
2. Affiliation au cdg59 Médecine du travail	7
3. Prise en charge par la ville des validations de droits à la retraite (Caisse des Écoles).....	7
4. Prise en charge par la ville des validations de droits à la retraite (Caisse des Écoles).....	7
6. Tableau des effectifs	7
7. Protection sociale complémentaire	7
8. Dérogation au contingent mensuel d'heures supplémentaires dans le cadre des manifestations exceptionnelles	7
9. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent.....	7
10. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent.....	7
26. Avis de la commune de Hem sur le rapport sur la mutualisation et la coopération métropolitaine de la MEL	7
5. Création de deux emplois permanents d'EJE et d'entretien	7
15. Dénomination des structures de la Maison de la Petite Enfance	7
16. Structures Petite Enfance – Actualisation des règlements de fonctionnement	8
11. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un élu	8
12. Stratégie de sobriété énergétique de la ville de Hem	9
22. Avis de la commune de Hem sur le projet de PLU 3 proposé par la MEL.....	16
18. Avis de la commune de Hem sur le Programme local de l'habitat 2022-2028 de la MEL	24
20. Convention TFPB - Prolongation	32
24. Avis de la commune de Hem sur le plan des mobilités	35
27. Financement des équipements de vidéoprotection	39
13. Subvention exceptionnelle Hem Ville d'Europe	40
19. Avis de la commune de Hem sur les dérogations octroyées au repos dominical.....	41

La séance est ouverte.

Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : [ANNONCES] Mouvements en Mairie : nomination de Véronique Six, directrice générale des Services, le 12 septembre 2022 ; le 1^{er} septembre, arrivée de Florio Mickael comme régisseur de salle sportive, de Clara Dassonville comme apprentie RH, d'Ilona Timmerman comme apprentie DSTA Patrimoine et de Ridwanne Abdi comme apprenti ARP – École de football ; le 5 septembre, arrivée de Romain Vangheluwe comme apprenti DSTA Espaces verts ; le 6 septembre, arrivée de Mélissa Cipolla en tant qu'apprentie à la Police municipale ainsi que de Christelle Coriette en tant que cheffe de Projet aménagement et grands projets ; le 13 septembre, arrivée de Claurianne Samba en tant qu'apprentie FRM – Finances et, le 19 septembre, c'est Constance Danguy qui est entrée comme apprentie – SCS à la Maison de la Petite Enfance.

Côté départs, Rodolphe Callant, du service Économie, nous quittera pour convenances personnelles (emploi dans le privé) le 1^{er} novembre prochain. Il sera suivi par Valérian Valcke, de la Police municipale, muté vers Armentières le 22 novembre. Alexandre Beeuswaert, DSTA, est muté vers La Madeleine et nous quittera le 1^{er} décembre, de même que Cécile Vandaele, du service Communication, mutée vers Lys-lez-Lannoy.

Nous adressons tous nos vœux de bonheur à Vincent, fils de Monique Hennebelle, du Cabinet du Maire, et Constance qui se sont mariés ce 1^{er} octobre.

Nous déplorons le décès de Madame Marguerite Coudeville, le 13 juillet dernier. C'était une bénévole engagée au sein de l'association des Amis de Beaumont. Elle fut également administratrice du CCAS.

Nous avons appris ce jour le décès de Ahmed, frère de Said Laouadi, adjoint, et également le décès d'une bénévole bien connue square Jean Rostand : Mme Sonia Tetelin.

Les événements en cours et à venir : jusqu'au 16 octobre, nos aînés sont à l'honneur à l'occasion de la Semaine bleue. Diverses animations sont prévues sur la semaine, qui sera clôturée par le banquet des aînés le 16 octobre au Zéphyr. La revue spectacle *Champagne* aura lieu le mardi 11 octobre, à 15 heures, au Zéphyr. Le vendredi 7 octobre, concert des Négresses vertes au Zéphyr, à 20 heures, mais aussi le rendez-vous de la Cantoria, quatuor à cordes Sirius, en l'église Saint-Corneille à 19 h 30.

Les 7 et 8 octobre, dans le cadre d'Octobre rose, le Challenge Couture se déroulera à la ferme Franchomme. L'objectif est de confectionner un maximum de bonnets de chimiothérapie avec des tee-shirts récupérés. L'opération est organisée par l'association Monbonnetrose.

Le samedi 8 octobre aura lieu le Marché aux Flambeaux à la Base de loisirs, rue du Rivage, à partir de 18 h 45 avec un départ toutes les 30 minutes, le dernier départ étant prévu à 21 h 15. Du 10 au 16 octobre, il y aura un cirque sur le Mail Dunant. Le jeudi 13 octobre, réception des enseignants à la salle des Mariages à 11 h 45. Le samedi 15 octobre, Nuit des Bibliothèques à la Ferme Franchomme avec un temps fort à 16 heures où vous aurez rendez-vous avec l'auteur d'un conte. Le samedi 22 octobre, *One piece*, concert de piano au Zéphyr, à 20 heures. Le mardi 25 octobre, Ciné vacances au Zéphyr avec la projection, à 15 heures, du film *les Trésors du petit Nicolas*. Samedi 29 octobre, dans le cadre d'Halloween, c'est la Chasse aux fantômes à 18 h 30 dans le parc de la Mairie.

Le samedi 5 novembre aura lieu l'élection de Miss Hem Val de Marque au Zéphyr, à 20 h 30. Du 11 au 17 novembre, exposition Centenaire de la Fraternelle à la Ferme Franchomme. Il s'agit d'une exposition sur les temps forts des 50 ans du jumelage dans la Maison d'histoire locale. Le jeudi 10 novembre, arrivée des Anglais en fin de matinée, puis inauguration de la Maison du Patrimoine et d'Histoire Locale à 19 heures suivie du repas des familles d'accueil de nos amis anglais. Le vendredi 11 novembre, défilé avec départ du cortège à 11 heures. Rendez-vous sur le parking de la Mairie dès 10 h 45. Verre de l'amitié à 12 h 30 à la Ferme Franchomme, puis banquet à la salle des Fêtes à 13 heures. Le samedi 12 novembre, grande journée consacrée au jumelage, en présence de nos amis anglais : plantation citoyenne en matinée, de 10 à 12 heures à la base de loisirs ; repas convivial à Franchomme pour les familles d'accueil ; visite du musée La Piscine à Roubaix à 14 h 30 ; signature du renouvellement de la charte jumelage à 18 heures dans le hall du Zéphyr ; soirée de gala avec animations au Zéphyr à 20 heures. Tous les élus et leurs conjoints sont invités. En ces temps mouvementés, il est bon de rappeler l'importance du jumelage et des liens qui nous lient à nos villes jumelles. Le jeudi 17 novembre, spectacle

d'Élodie Poux, à 20 heures, au Zéphyr. Le vendredi 18 novembre, Final Fantasy, piano concert à 20 heures, au Zéphyr. Repas en préambule du week-end sur l'Algérie proposé par Pause et Partage, salle Dunant, le vendredi soir, dans le cadre du week-end sur l'Algérie. Le week-end des 19 et 20 novembre, Lumière sur l'Algérie à la ferme Franchomme (Exposition sur l'art et l'artisanat algérien, animations musicales en présence de musiciens, ateliers sur la gastronomie algérienne). Le dimanche 20 novembre, il y aura en plus le concert de Franck Michael (pour ceux qui souhaitent, on n'est pas obligés) à 16 heures, au Zéphyr, et il y a surtout la course Nature Val de Marque avec plusieurs départs dès 9 h 30 rue Jules Ferry. C'est la course annuelle qui longe la Marque. Il y a plusieurs distances. C'est fait en partenariat avec le Comité départemental d'athlétisme.

Le 25 novembre, il y a une soirée projection et une exposition sur les violences faites aux femmes à la ferme Franchomme. Le 27 novembre, le concert de l'Ensemble orchestral de Hem au Zéphyr, à 11 heures, dans le cadre de la Sainte Cécile. Voilà pour vos agendas.

Je vous précise également que le prochain Conseil municipal aura lieu le 14 décembre 2022. Il sera consacré au débat d'orientation budgétaire, traditionnellement fixé en novembre, parce que celui de novembre est annulé. Le débat d'orientation budgétaire aura lieu lors du Conseil municipal du 14 décembre, ce qui entraînera un vote du budget non pas en fin d'année 2022, mais en début d'année 2023 à la date qui sera arrêtée vraisemblablement en février. Nous sommes exceptionnellement contraints de le reporter en raison des incertitudes lourdes qui pèsent sur la construction du budget 2023. À ce jour, il manque en effet – tenez-vous bien – 2 millions pour équilibrer le budget, sauf à supprimer tous les investissements, c'est-à-dire ne plus faire les PPI et ne plus faire l'entretien des bâtiments. Deux millions qui s'expliquent par la prise en compte de la hausse des coûts d'énergie. Pour six mois, en 2022, 880 000 euros d'augmentation. Je vous rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2023 nous aurons vraisemblablement une année d'exercice sur l'énergie, et je pense que cela ne baissera pas dans le courant de l'année. En plus, nous avons 15 % de hausses des énergies qui ont déjà été annoncées par le Gouvernement lors des premiers débats sur le PLF 2023. Nous aurons vraisemblablement une hausse d'énergie, estimée entre 1,4 et 1,5 million, par rapport au budget 2022.

Il y a également l'augmentation du prix des repas à la cantine, pour un montant estimé de 34 200 euros. Je vous rappelle que nous n'avons pas augmenté les repas des cantines. Nous les avons même baissés. Nous prenons non seulement en charge l'augmentation des prix de cantine, mais en plus nous avons baissé, pour les tranches les plus faibles, le prix de cantine qui revient maintenant à 1 euro, alors qu'avant c'était plus élevé. Cette marge complémentaire coûte d'ailleurs à la commune.

L'augmentation du forfait aux écoles privées : puisque nous avons moins d'enfants dans les écoles (77 enfants dans les écoles publiques), le coût moyen par enfant augmente forcément, donc la participation aux écoles privées augmente. C'est chiffré à 59 000 euros. Les transports scolaires augmentent de 8 000 euros, sans compter tous les marchés qui prennent au minimum entre 2 et 14 % de hausse pour les matériaux ou pour les papiers, par exemple, puisque nous venons d'avoir l'offre sur le marché du papier, qui augmente de plus de 10 %.

À ces augmentations en termes de dépenses, il faut bien sûr ajouter l'incertitude qui demeure autour du Projet de loi de finances 2023 puisque, aujourd'hui, nous n'avons pas les éléments. Tout ce que nous pouvons lire, c'est que c'est plutôt relativement peu compensé pour l'instant. Nous avons donc un peu de mal à boucler le budget. Il est vraisemblable que les différentes motions qui ont été présentées par l'Assemblée des maires de France (l'AMF) portent leurs fruits dans le cadre du débat à l'Assemblée nationale, mais pour l'instant nous avons un peu de mal à voir comment vont évoluer les recettes de nos communes puisque le ministre de l'Économie et des Finances a d'abord dit qu'il allait aider les communes qui étaient les plus en difficulté, puis il a dit qu'il allait aider celles qui étaient les mieux gérées, puis ils sont revenus en arrière en disant : « *Non, pour finir, nous allons aider celles qui sont en difficulté* ». Ce n'est forcément pas les mêmes, donc aujourd'hui nous avons un peu de mal à voir la manière dont cela va être compensé.

Voilà pourquoi nous avons reporté le débat d'orientation budgétaire au 14 décembre, en espérant que d'ici là nous ayons un peu de réponses, et le vote du budget en février, si tant est que nous arrivions à l'équilibrer parce que, pour l'instant, j'ai un peu de craintes.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de passer à l'ordre du jour et de voter les votes bloqués. Ont été proposés à la Conférence des présidents en votes bloqués :

- l'approbation du procès-verbal du 30 juin 2022
- la numéro 21, NPRU – Quartiers Lionderie et Trois Baudets – Enfouissement des réseaux Bournazel – Convention financière MEL
- la numéro 23, Constitution de servitude pour l'installation d'équipements de télécommunication en façade
- la numéro 25, Modification du plan de financement du projet de rénovation de toiture du complexe DUBUS
- la numéro 17, Lutte contre l'habitat indigne – Convention de prestation de service pour la mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne
- la numéro 1, Décision modificative – Budget principal
- la numéro 2, Affiliation au Centre de Gestion 59 médecine du travail
- la numéro 3, Prise en charge par la ville des validations de droits à la retraite (Caisse des Écoles)
- la numéro 4, Prise en charge par la ville des validations de droits à la retraite (Caisse des Écoles)
- la numéro 6, Tableau des effectifs
- la numéro 7, Protection sociale complémentaire
- la numéro 8, Dérogation au contingent mensuel d'heures supplémentaires dans le cadre des manifestations exceptionnelles
- la numéro 9, Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent
- la numéro 10, Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent
- la numéro 26, Avis de la commune de Hem sur le rapport sur la mutualisation et la coopération métropolitaine de la MEL
- la numéro 5, Création de deux emplois permanents d'EJE et d'entretien
- la numéro 15, Dénomination des structures de la Maison de la Petite Enfance
- la numéro 16, Structures Petite Enfance – Actualisation des règlements de fonctionnement

Je récapitule. Sont proposées en bloquées : l'approbation du procès-verbal, puis les numéros 21, 23, 25, 17, 1, 28, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 26, 5, 15 et 16. Y a-t-il des remarques, sachant que nous n'avons pas pu bloquer la 11 – Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un élu, alors qu'elle a été souhaitée parce que l'élu doit sortir et ne peut pas voter la délibération. Nous n'avons donc pas pu la mettre en groupé avec les autres. Je vous propose de passer au vote de ces délibérations. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elles sont votées à l'unanimité.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent le procès-verbal du 30 juin 2022 ainsi que les délibérations numéros 21, 23, 25, 17, 1, 28, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 26, 5, 15 et 16.

11. MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR UN ELU

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de voter immédiatement la délibération numéro 11 – Mise en œuvre de la protection fonctionnelle d'un élu. Je vais demander à Laurent Pastour de sortir puisque c'est lui qui est concerné. Il n'a pas le droit de rester dans la salle et pas le droit de participer éventuellement au débat ou au vote. Y a-t-il des questions ? Des interventions sur cette délibération ? Non, nous pouvons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? C'est l'unanimité, merci.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un élu.

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous pouvons faire rentrer Laurent PASTOUR.

12. STRATEGIE DE SOBRIETE ENERGETIQUE DE LA VILLE DE HEM

M. Francis VERCAMER, Maire : Je passe la parole à Laurent Pastour pour la stratégie de sobriété énergétique de la ville de Hem.

M. Laurent PASTOUR : Merci Monsieur le Maire. Quelques rappels : en février 2009, le Conseil municipal a adopté l'agenda Environnement et développement durable de la ville de Hem. En juin 2018, le Conseil municipal a adopté l'actualisation de l'agenda Environnement et développement durable. Octobre 2022, délibération-cadre sur la stratégie de sobriété énergétique.

De 2009 à 2018, des choix de consommation économe. La délibération de février 2009, avec un objectif d'abaissement de 30 % de la consommation des fluides sur 6 ans, la pose d'ampoules à économie d'énergie, 150 000 euros de travaux d'urgence, une étude complète sur l'éclairage public, la pose d'horloge astronomique sur l'éclairage public, le remplacement d'ampoules incandescentes sur beaucoup de bâtiments, l'étude sur la production d'énergie renouvelable (nous avons tout un audit qui a été réalisé en 2009 sur la production d'énergie renouvelable), le renouvellement de la flotte automobile en véhicules propres.

Ensuite, il y a la délibération de juin 2018 avec le recours aux énergies renouvelables, la géothermie qui a été installée pour l'extension de l'Hôtel de Ville, les études de préfiguration sur le patrimoine communal, la poursuite du plan Lumières, réduction des consommations avec variation d'intensité lumineuse des éclairages publics, choix d'un bâtiment passif pour l'école Jules Ferry, passage aux véhicules hybrides et électriques, sensibilisation des partenaires (associations, écoles), charte de consommation écoresponsable, réduction de la consommation d'eau, développement de la récupération d'eau de pluie depuis les bâtiments municipaux.

Suite à ces deux délibérations, nous avons fait des choix et obtenu aussi des résultats. Sur l'éclairage public et le patrimoine communal, nous avons modernisé l'éclairage public et réalisé la nouvelle école Jules Ferry ; conception thermique des nouveaux équipements : Bournazel, Maison d'histoire locale ; les rénovations thermiques de l'école La Fontaine et les plans pluriannuels d'investissement et de maintenance, qui sont axés essentiellement sur l'isolation des bâtiments. Sur le recours des énergies propres et renouvelables, équipement en véhicules hybrides et création d'un parc en mode actif, mise en œuvre effective du chauffage par la géothermie de l'extension de l'Hôtel de Ville et création d'un parc photovoltaïque sur plusieurs équipements municipaux (Dubus, école La Fontaine, de Lattre de Tassigny, espace Bournazel et la nouvelle école Jules Ferry).

Quelques résultats. Vous allez pouvoir voir sur les courbes que, entre 2008 et 2021, au niveau du chauffage, à périmètre évolutif, nous avons une baisse de 10,97 %, mais si nous ramenons cela aux mètres carrés de bâtiments, nous avons une baisse de consommation entre 2009 et 2021 de 24,62 % (ramenée aux mètres carrés de surface de bâtiments puisqu'en 2021 nous avons, bien sûr, plus de surface de bâtiments à gérer qu'en 2009). Nous retrouvons aussi, au niveau électricité, entre 2014 et 2021, une baisse de 24,37 % sur l'éclairage public. C'est essentiellement l'investissement des abaisseurs de puissance en 2013 qui nous a permis d'atteindre ces 24 % de baisse de consommation. Sur l'électricité dans les bâtiments, entre 2014 et 2021, nous avons une baisse actuelle de 13,32 % sur la

consommation électrique des bâtiments. Ce sont déjà les résultats des différentes décisions que nous avons pu prendre dans les dernières délibérations des années précédentes.

La délibération-cadre s'articule sur trois axes : une conception thermique économe des nouveaux bâtiments et la rénovation thermique du patrimoine existant (nous le détaillerons tout à l'heure), un recours accru aux énergies renouvelables pour le fonctionnement des matériels et équipements municipaux, et une utilisation optimisée des équipements des salles municipales conforme à leur vocation.

Sur la première thématique, la conception thermique économe des bâtiments et la rénovation thermique, la conception de tout nouveau bâtiment se fera en basse consommation suivant le label BEPOS E3C1. Sur les prochains bâtiments, cela concerne le dojo et la salle Leplat. La poursuite de la rénovation thermique se fait dans le cadre des PPI (Maison de la Petite Enfance, école de Lattre de Tassigny, les différents PPI, la rénovation du Mail Dunant, Blaise Pascal, Hidalgo, le CIB à Beaumont et l'ancienne école Jules Ferry qui va donc être travaillée au niveau de la rénovation thermique). Le renouvellement complet de l'éclairage public va démarrer prochainement. Le marché a été signé en juillet. Nous sommes en phase préparatoire des travaux. Nous commencerons à voir réellement les travaux démarrer à compter de février pour se terminer en juillet-août de l'année prochaine. Il y a 3 200 points lumineux sur la ville. Il y a à peu près 3 000 points qui vont être changés, les 200 restants étant des points relativement récents. Les illuminations de Noël seront réduites d'une semaine à la fin de l'année. Le dernier point de cette première thématique porte sur la mise en place de la smart city avec la gestion et le pilotage numérique des consommations : pouvoir gérer à distance l'ensemble des bâtiments en termes de consommation, aussi bien électrique que chauffage.

La deuxième thématique a pour objet le recours accru aux énergies électriques ou renouvelables pour le fonctionnement des matériels et équipements municipaux. Nous proposons de réduire le recours aux énergies fossiles par la diversification de sources d'énergie. Pourquoi ne pas faire une étude sur l'éolien en ville, la pose éventuelle d'ombrières sur les parkings de la ville, ombrières qui pourraient être équipées de panneaux photovoltaïques, développer l'électromobilité sur le parc de véhicules et implanter un équipement photovoltaïque sur tous les équipements municipaux si la structure mécanique du bâtiment le permet. Il y aura des panneaux photovoltaïques sur le dojo, sur la nouvelle salle Leplat, sur la reconstruction de la salle des fêtes, sur le nouveau centre social de la Lionderie, sur le Zéphyr.

La troisième thématique concerne l'utilisation optimisée des équipements et des salles municipales conforme à leur vocation. Optimiser l'utilisation des salles municipales par rapport à leur vocation, c'est retravailler la mise à disposition des salles en fonction des équipements dont elles sont pourvues et des besoins réels des associations. Nous pouvons également travailler aussi sur les horaires, certaines salles étant utilisées le soir, donc avec éclairage, en proposant de voir s'il est possible de travailler en journée. Appliquer le strict respect de la fermeture des équipements à 22 heures, c'est faire en sorte qu'il n'y ait pas de réunion qui s'éternise. Limiter à 19 degrés la température du chauffage des bâtiments municipaux et limiter à 16 degrés la température des salles de sport. Actuellement, les salles de sport sont déjà limitées à 16 degrés ; nous ne baisserons donc pas la température des salles de sport, mais seulement des salles de bâtiments tels que l'Hôtel de Ville. Les créneaux bébés nageurs prévus le samedi matin à la piscine du Parc sont temporairement supprimés puisque les bébés nageurs nécessitent une montée en température de l'eau et ensuite un recyclage de l'eau très énergivore. Le sauna de la salle de boxe étant un équipement qui est aussi assez énergivore est temporairement supprimé. Exiger l'extinction des équipements bureautiques et informatiques de l'Hôtel de Ville et de tous les services administratifs après la fermeture des bureaux. Diagnostiquer systématiquement l'étanchéité thermique des huisseries (les fenêtres, les portes) les plus anciennes, notamment dans les services administratifs, et axer les PPI sur le remplacement de ces fenêtres ou portes qui pourraient laisser passer de l'air. Regrouper les ALSH et les mercredis récréatifs sur un seul site, qui serait la nouvelle école Jules Ferry, dès le 12 octobre. Éteindre l'éclairage public du parc de la Mairie, des bâtiments municipaux et de l'Hôtel de Ville à partir de 21 heures. C'est déjà fait depuis une quinzaine de jours, environ. À 21 heures, l'ensemble des éclairages de la mairie s'éteint alors que, précédemment, c'était à 23 heures. Lors de manifestations exceptionnelles, nous nous permettrons toutefois de laisser allumé un peu plus longtemps.

Voilà les grandes lignes de cette délibération sur la sobriété énergétique que nous comptons mettre en place.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je précise que les ALSH sont ceux des petites vacances, et non ceux des grandes vacances. Qui demande la parole ? Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est une bonne nouvelle. Elle a le mérite d'exister. Cela ne se fait pas dans toutes les communes, il faut le souligner. Nous allons adopter ce plan dans l'esprit de contribuer aussi à la mobilisation nationale qui anticipe les grandes difficultés du réseau électrique à supporter la demande si l'hiver est rude – et je pense qu'il va l'être. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'émergence de la sobriété dans le débat public comme solution à la crise énergétique. Pourtant, le concept de sobriété n'est pas nouveau. Il remonte à la Grèce antique. Régulièrement dans ce Conseil, mon collègue Alain Vantroys et moi-même vous en avons parlé. Parfois, nous avons été moqués, mais cela n'est pas grave. Aujourd'hui, les circonstances nous conduisent tous à parler de sobriété et à tenir ce discours. C'est donc très bien puisque cette sobriété énergétique est un impératif qui est déjà drastique aujourd'hui parce que des particuliers, des organismes, des entreprises de notre ville, comme partout ailleurs, sont déjà concernés par une hausse significative de leurs factures à venir.

Aujourd'hui, vous avez parlé de régularisation sur six mois, mais cette hausse ne tient pas compte de l'hiver qui arrive, et donc forcément des consommations qui vont être beaucoup plus importantes. Cela a effectivement des impacts sur le budget et sur les choix politiques qui vont devoir être faits aujourd'hui.

J'adhère à ce plan de sobriété énergétique. Je serais peut-être allée un peu plus loin sur certaines choses, notamment l'extinction complète – nous en avons parlé lors de commissions –, le soir, de l'éclairage public. Il m'a été dit que certaines villes reviennent dessus, effectivement. D'autres le mettent en œuvre ou le poursuivent. Sur une ville comme Faches-Thumesnil, par exemple, à partir du moment où ils ont complètement éteint, sur un créneau horaire de cinq heures entre minuit et 5 heures du matin, la consommation a baissé de 50 %. Cela n'est pas négligeable quand on recherche à faire des économies.

Sur le principe des ombrières photovoltaïques sur les parkings, je trouve que c'est une très bonne idée. C'est vraiment une économie d'énergie, qui est peu chère à l'installation et qui permet de rajouter des prises pour alimenter les voitures, etc. Cela fait d'autres choses. Cela évite que lorsque les voitures redémarrent mettent la climatisation à fond. En revanche, cela s'accompagne peut-être aussi sur les parkings de communication tendant à rappeler que l'on n'attend pas en dessous avec le moteur allumé, comme cela arrive dans d'autres endroits.

La chasse au chauffage d'appoint est peut-être aussi quelque chose que nous pouvons regarder dans les bâtiments administratifs ou dans les écoles, etc. Cela peut être bien de le mettre aussi dans ce plan de sobriété. D'autres villes le font. D'autres grosses collectivités aussi. C'est affiché comme tel, on fait la chasse au chauffage d'appoint et c'est important.

Ensuite, de manière plus générale – mais Monsieur le Maire en a parlé aussi – nous allons aussi avoir de grosses difficultés, à voir sur les projets à venir : l'impact de la hausse des salaires, de la hausse de l'énergie, sur tout ce que nous allons devoir faire comme choix lors des commissions d'appel d'offres. Nous en avons aussi parlé. Peut-être pouvons-nous nous fixer un objectif et mettre comme critère la question de regarder le mieux-disant énergétique de nos entreprises ou, en tout cas, quelle(s) mesure(s) les entreprises que nous choisissons prennent pour réduire elles-mêmes leurs factures d'énergie. Cela peut être une idée. Nous avons beaucoup d'entreprises sur la ville qui ont des toits considérables ; ne pouvons-nous pas imaginer travailler avec elles aussi sur la pose de panneaux photovoltaïques. C'est du domaine privé, je l'entends. Je le sais très bien, mais en tout cas peut-être y a-t-il aussi quelque chose à creuser en partenariat ville-entreprises, parc d'activités, sur la possibilité de mettre de l'éolien chez eux, urbain, du photovoltaïque, et comment on construit ensemble pour que ces entreprises continuent de fonctionner.

N'oublions pas non plus toutes les forces vives que sont les coiffeurs, les boulangeries, tous les petits commerces de proximité qui, eux aussi, sont très impactés par ces hausses d'énergie. Nous voyons que, dans certains endroits, certains sont contraints de fermer boutique. Il convient de voir comment les

accompagner et l'impact que cela peut avoir sur nos commerces de proximité, à Hem. En tout cas, je vais voter cette délibération-cadre.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut prendre la parole ? Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : Merci Monsieur le Maire. Le contexte géopolitique nous impose de mettre en place un plan de sobriété énergétique municipal. Nous y sommes évidemment favorables. Nous vous rejoignons sur la nécessité d'agir vite pour limiter les effets de la crise et, en même temps, amorcer ou accélérer les changements d'usage nécessaires à notre transition énergétique. Nous avons à agir sur trois leviers : la sobriété, l'efficacité de nos équipements, et nos choix d'investissements.

La sobriété énergétique agit sur la quantité de services énergétiques demandée et nécessite de changer nos comportements pour consommer moins. Vous mettez en place, avec le soutien de nos agents, une chasse au gaspillage dont nous pouvons penser qu'elle sera efficace. Faire correspondre le taux d'occupation des équipements et bâtiments avec leur consommation permettra à coup sûr de rationaliser nos utilisations.

Une remarque. Je suis un peu surpris que des mesures aussi simples que d'éteindre les équipements bureautiques la nuit n'aient pas été prises en compte par le passé ou n'aient pas déjà été réalisées.

L'efficacité énergétique, c'est surtout consommer autrement. À Hem, nous avons près de 30 équipements sportifs, dont une salle de e-sport qui consomme beaucoup, deux piscines, neuf écoles, une salle des fêtes, une grande salle de spectacles, des salles polyvalentes, un musée, deux anciennes fermes rénovées, etc. Nous avons tous conscience que ce luxe, pour une ville de 18 000 habitants, a un coût d'autant plus lourd dans les circonstances que nous traversons. Pour autant, nous soutenons les actions de rénovation et d'isolation, le renouvellement des installations de chauffage et l'installation des sources d'énergie renouvelable qui sont menées.

Deux remarques. Ne pourrions-nous pas nous passer de notre vieille salle des fêtes au moins cet hiver ? Même si j'ai appris par hasard, il y a cinq minutes, qu'il semble y avoir un projet de démolition-reconstruction de prévu. La deuxième remarque : où en est-on en matière de télétravail ? C'est une chose qui n'a pas du tout été soulignée dans votre document.

Le troisième levier est la sobriété par l'investissement. L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. La sobriété doit aussi se mesurer dans le choix d'aménagement en optimisant nos investissements en bâtiments neufs. Nous pensons qu'il est logique de revoir vos projets à l'aune de la crise que nous traversons. Ainsi, dans la même Commission, vous nous avez parlé de plan d'urgence en présentant ce plan de sobriété et, juste après, vous nous avez exposé le projet de reconstruction de la salle Leplat comprenant l'extension du Zéphyr. Pour nous, prévoir la construction de luxueux espaces (6 loges, 1 salle de presse, etc.), qui ne seront utilisés que quelques jours seulement dans l'année, ne correspond absolument pas aux priorités actuelles et futures des Hémois et au plan de sobriété que vous nous présentez. Nous y voyons une grande contradiction.

En conclusion, nous redoutons un peu que vous perceviez ce plan comme une contrainte passagère, nécessaire pour juguler nos dépenses pendant la guerre ukrainienne. Nous aimerions bien qu'il soit vu comme une première étape décisive vers une ville bas carbone à long terme. Un exemple : vous savez qu'une bonne politique est faite de bonnes mesures et de symboles. Je vous rappelle qu'ici même – je vais reprendre un peu les termes de Karima qui avait déjà parlé de sobriété il y a longtemps –, en mai 1981, en réaction à une enquête sur la communication municipale, dans laquelle vous proposiez d'augmenter le nombre de panneaux lumineux (décision que vous avez finalement prise), j'avais proposé de voter contre le principe de l'accroissement de ce genre de système à Hem. Une de vos adjointes avait écarté cette éventualité en indiquant que les nuisances et la consommation de ces systèmes étaient minimes par rapport au bénéfice attendu. Aujourd'hui, votre réflexion a peu évolué. Vous confirmez l'acquisition des futurs panneaux lumineux, mais en précisant en plus qu'ils seront partiellement éteints.

Bref, sobriété énergétique est une expression que le groupe Hem Demain utilise depuis qu'il existe. Nous voterons donc pour votre plan, en espérant que vous tiendrez compte de nos remarques. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut s'exprimer ? Laurent Pastour.

M. Laurent PASTOUR : Quelques réponses, Madame Chouia, concernant l'extinction totale des éclairages la nuit. Oui, c'est quelque chose que nous n'avons pas choisi sur Hem. Nous avons préféré choisir, depuis 2013, l'abaissement de 70 % de la puissance lumineuse de 1 800 points à partir de minuit et jusqu'à cinq heures du matin. Il n'y a personne qui s'en est aperçu, mais depuis 2013 près des deux tiers des éclairages baissent de près de 70 % et, pourtant, nous gardons quand même de la lumière dans les rues. Effectivement, nous n'avons pas opté pour l'extinction totale, pour des questions de sécurité et, pour recevoir pratiquement tous les TellMyCity de la ville, je peux vous dire que dès qu'il y a une rue où il y a un lampadaire éteint nous avons à peu près trois ou quatre déclarations de TellMyCity par les habitants qui nous demandent de rallumer au plus vite parce qu'ils ont peur des cambriolages et de l'insécurité la nuit. C'est aussi pour cela que nous n'avons pas décidé de prendre cette option d'extinction totale.

Sur la chasse au chauffage d'appoint, nous ne l'avons pas écrit parce que nous faisons la chasse depuis des années. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai envoyé une photo, à qui de droit, de bureau avec chauffage d'appoint en dessous. C'est aussi quelque chose qui était beaucoup plus habituel lorsque la mairie n'avait pas été rénovée et, au moment du déménagement, nous avons incité les gens à ne plus les utiliser. Il y en a encore quelques-uns, mais nous continuons à faire la chasse. Nous n'avons pas attendu la délibération de la sobriété énergétique pour faire la chasse au chauffage d'appoint.

Sur les panneaux photovoltaïques dans le privé, au niveau des entreprises, c'est extrêmement complexe de s'immiscer au niveau des entreprises pour aller leur dire qu'au lieu d'investir dans leurs outils de production, elles devraient plutôt mettre des panneaux photovoltaïques. Je pense que, de toute façon, les entreprises vont subir comme nous les hausses importantes du coût de l'énergie et vont devoir le faire d'office. Essayer de mettre dans une délibération municipale le fait d'inciter les entreprises à mettre des panneaux photovoltaïques sur leur toiture est extrêmement complexe à mettre en œuvre, ne serait-ce que parce que c'est du privé et que, de toute façon, elles vont devoir le faire d'office vu la hausse qu'il va y avoir.

Voilà sur les quelques remarques. Sur la salle des fêtes, aujourd'hui il n'y a pas encore eu la décision de démolition-reconstruction. C'est dans notre programme électoral de revoir la salle des fêtes, qui est en effet un des bâtiments les plus énergivores. Peut-être serons-nous amenés à faire de la démolition-reconstruction et pouvoir mettre le label Bepos E3C1 sur ce nouveau bâtiment ou de faire de la rénovation. Toutefois, si c'est de la rénovation du bâtiment existant, c'est beaucoup plus difficile d'atteindre ce label-là. Aujourd'hui, nous sommes encore en pleine réflexion sur la salle des fêtes, sur une rénovation lourde ou sur une démolition-reconstruction. Voilà où nous en sommes.

M. Francis VERCAMER, Maire : Si vous voulez prendre la parole, levez la main et mettez votre micro, parce que sinon ce n'est pas enregistré et personne n'entend. Allez-y, Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : À ce moment-là, je suis tout à fait là-dessus, mais il serait bien d'envisager le fait de la fermer cet hiver, justement, puisque c'est le bâtiment qui consomme le plus et qui est peut-être un peu moins utilisé qu'il ne le fut par le passé.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Leclercq.

M. Jean-François LECLERCQ : Nous sommes effectivement en train de travailler, puisque cela fait partie du plan de sobriété énergétique, sur l'utilisation des locaux. La salle des fêtes en fait effectivement partie. Nous sommes en train de regarder. Aujourd'hui, nous avons recensé l'utilisation des locaux de cette salle des fêtes, notamment les salles de réunion et tout ce qui peut s'y faire aujourd'hui, justement pour voir comment reloger nos associations dans d'autres bâtiments moins énergivores pour l'hiver, mais également à demeure. Nous sommes en train de travailler sur un plan de relocalisation de certaines activités, que ce soit la salle des fêtes ou ailleurs puisque l'objectif est de mettre les associations là où on consommera le moins. Il y a quand même quelques manifestations qui sont aujourd'hui programmées à la salle des fêtes et dont il est compliqué de les mettre ailleurs puisque nos locaux ne sont pas extensibles, et ce qui se fait ailleurs ne peut pas être délogé pour mettre ce qui se fait aujourd'hui à la salle des fêtes. Nous sommes notamment en train de travailler sur tous les créneaux des associations qui ont des réunions ou des activités en journée ou en soirée, justement pour leur proposer d'autres locaux ou d'autres créneaux sur d'autres salles qui consomment moins en termes d'énergie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Déjà, les cambriolages, ce n'est pas souvent la nuit, c'est plus en journée. Dans les chiffres que nous avons, c'est souvent en journée, les cambriolages, et moins la nuit. Après, c'est sûr que c'est quelque chose qui s'accompagne et qui s'explique aux habitants. Comme tout le monde voit aussi ses factures d'énergie augmenter, du coup nous réagissons aussi différemment à un certain nombre de choses. Sur cette stratégie de sobriété énergétique, nous pouvons aussi avoir une intention de la ville qui accompagne ses forces vives. Je n'ai pas dit qu'il fallait leur dicter ce qu'elles devaient faire, etc. puisque c'est du domaine privé. En revanche, comme nous avons un secteur et des adjoints à l'activité économique aussi, cela peut être une intention qui est posée par la ville de travailler avec les forces vives, de voir comment elle peut accompagner aussi les entreprises de la ville à aller dans le même sens de sobriété énergétique et de voir comment il est possible de passer un contrat ensemble et travailler. Cela, c'est autre chose. C'est du concret, tout simplement.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Meerseman.

M. Jérôme MEERSEMAN : Bonsoir à tous, désolé pour le retard. Justement, j'aimerais rebondir un peu sur les propos de Madame Chouia vis-à-vis des commerçants, artisans et entreprises. Effectivement, ils risquent de traverser une période difficile actuellement, mais peut-être plus encore l'année prochaine. Comme l'a souligné Laurent Pastour, nous sommes dans le domaine du privé. Nous ne pouvons donc pas leur imposer des choses. En revanche, nous pouvons effectivement tout à fait les sensibiliser, les écouter. Personnellement, tout comme nous l'avons fait lors de la période Covid avec le grand plan de relance, j'ai bien l'intention de continuer à accompagner au maximum de mes capacités, de mes possibilités les commerçants et artisans, et essayer de passer cette épreuve avec eux.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Dassonville.

Mme Anne DASSONVILLE : Merci Monsieur le Maire. Cette stratégie de sobriété énergétique s'inscrit effectivement dans un contexte géopolitique très contraint, évidemment, avec la guerre de l'Ukraine. Elle s'inscrit aussi dans le cadre du PCAET, le plan climat air-énergie territorial. C'est effectivement un des premiers objectifs que nous cherchions à atteindre puisque les dates de 2030 et 2050 sont aussi des impératifs. Cette stratégie est parfaitement dans le cadre, c'est pour cela qu'il faut s'attendre à ce qu'elle ne soit pas temporaire, comme cela a été évoqué, mais très probablement une façon de faire qui se généralisera.

Pour rebondir aussi sur ce que disait Laurent Pastour comme quoi la ville accompagne depuis un moment cette valorisation des bâtiments publics, nous accompagnons aussi la valorisation des bâtiments privés dans le cadre du particulier à travers les aides aux particuliers. Par exemple, sur un an et demi, de 2021 à mi-2022, 130 foyers ont bénéficié d'une aide de la ville pour isoler leur maison et renforcer leur isolation et, du coup, diminuer leurs frais de chauffage. Je pense que tout le monde se verra contraint d'adopter la stratégie de sobriété énergétique parce que, effectivement, les factures grimpent chez tout le monde. Nous avons de la chance par rapport à nos voisins belges, parce que chez eux il n'y a pas de plafond. Tout le monde va baisser son chauffage et renforcer son isolation, et la ville continuera d'accompagner aussi les particuliers à ce sujet.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Je pense que nous allons pouvoir conclure la discussion. D'abord, je suis très heureux que l'ensemble du Conseil donne un satisfecit sur cette délibération, même s'il y a quelques remarques qui sont intéressantes et que nous pourrions éventuellement reprendre. Peut-être pas en modifiant la délibération, mais simplement dans la mise en œuvre auprès des agents, des entreprises, des populations. Je pense que, évidemment, nous ne sommes pas seuls sur la planète, ici, à la ville de Hem, et non plus sur le territoire hémois. Si les 20 000 Hémois et entreprises font un effort, ce sera plus que si c'est seulement la mairie. Bien évidemment, je souscris à cette idée d'essayer de pousser nos entreprises, nos habitants à isoler leur logement, à être sobres en matière de consommation énergétique, voire en production énergétique elle-même puisque l'État aide beaucoup à la pose des panneaux solaires. Il y a peut-être, effectivement, à le rappeler à nos concitoyens et aux entreprises aussi.

Laurent a insisté tout à l'heure sur le fait que cela fait des années que nous – la ville de Hem en tant qu'établissement public –, travaillons sur ce sujet. Alors, certes, c'est toujours bloqué sur l'usage des équipements que nous avons. C'est le seul point que, pour l'instant, nous n'avons jamais réussi à faire évoluer. C'est-à-dire que nous avons beaucoup isolé. Les PPI ont dépensé des millions d'euros sur le sujet, où des équipements entiers ont été refaits. La dernière en date est l'école Jules Ferry. Nous avons beaucoup travaillé sur cela. Laurent a, pendant toute une période, régulièrement donné à Alain Vantroys,

au moment du compte administratif, les évolutions budgétaires qu'il avait réussi à obtenir en termes de consommation par les investissements que nous avons réalisés. Nous voyions la courbe diminuer chaque année, pas aussi vite que ce que voulait Alain Vantroys à l'époque, mais cela fait partie du jeu. À chaque fois, il démontrait cette baisse puis nous avons eu un autre élu, André Biscop, qui faisait la même chose et que nous suivions. Je reconnais que, depuis le mandat dernier, nous faisons moins ce calcul, mais j'ai demandé qu'on le refasse pour que, justement, nous puissions nous assurer de l'efficacité des politiques que nous mettons en place, de façon à nous assurer que nous consommons moins, non seulement en euros, mais surtout en kilowattheures parce que c'est quand même la fonction principale. Un jour où l'autre, peut-être que le coût de l'énergie baissera, mais il est important que ce soit la consommation qui baisse d'abord.

À ce sujet-là, nous pouvons d'ailleurs regretter que la France ait accepté la corrélation entre l'électricité et le gaz, parce que si aujourd'hui l'électricité augmente tant, c'est parce qu'elle est corrélée avec le gaz. Si nous n'avions pas fait cela, je pense que nous aurions déjà une des énergies qui n'augmente pas tant parce que nous sommes pénalisés. C'est encore de l'argent public et des budgets à aller chercher alors qu'une grande partie de la population boucle difficilement leur fin de mois. Il faut quand même se le dire.

Véronique me disait à l'instant qu'elle attendait que la délibération soit votée pour pouvoir faire la note de service auprès des agents, pour rappeler l'interdiction des chauffages individuels. Moi-même, j'ai envoyé tout à l'heure un e-mail au service informatique pour que les ordinateurs se coupent automatiquement parce que, là aussi, c'est une demande que nous avons faite il y a quelques années, mais malheureusement les usagers le font un peu et puis, au bout d'un moment, l'habitude reprenant le dessus, on laisse son ordinateur allumé ; c'est plus facile de le relancer le matin. Je le disais à une réunion avec les élus que nous avons samedi, en venant, je suis passé à 8 heures du matin à Marcel Pagnol et le préau était allumé alors que l'école est fermée. Cela veut dire qu'il a été allumé toute la nuit. Il faut que les usagers pensent également à éteindre leur lumière, à baisser leur chauffage, à éviter de chauffer avec la fenêtre ouverte (cela arrive souvent). C'est vraiment un travail de communication, de formation de nos usagers de façon à ce qu'ils puissent le reproduire chez eux.

J'ai retenu votre intervention sur l'ombrière sur le parking. Effectivement, c'est dans la délibération et je pense que c'est un vrai sujet que nous devons aborder. Anne Dassonville m'en a d'ailleurs parlé encore cette semaine, ou la semaine dernière, en me disant qu'il faudrait que nous avancions sur ce sujet-là. Je pense que c'est effectivement un sujet que nous allons mettre en œuvre assez rapidement parce que plus vite nous mettrons en œuvre ces actions de production énergétique, qui sont quand même (à mon avis) les plus faciles à faire. Parce que l'isolation, c'est long, il faut faire les marchés publics. C'est des travaux. Mettre des panneaux photovoltaïques ou des productions énergétiques – peut-être pas de la géothermie parce que c'est plus lourd –, mais en tout cas de la production solaire, c'est relativement facile à mettre en œuvre aujourd'hui. La plupart des entreprises savent mettre cela en œuvre relativement rapidement. Nous pourrions donc accélérer l'implantation. Je pense que nous pouvons y travailler.

Je ne reviens pas sur l'éclairage public, parce que nous en avons parlé. Je ne reviens pas sur la salle des fêtes, parce que nous en avons parlé. En revanche, je voudrais quand même évoquer Leplat Zéphyr puisque vous l'avez évoqué. Vous vous étonnez de l'extension du Zéphyr. Je pense que, d'abord, c'est bien un ensemble avec la salle Leplat et, vu l'état de la salle Leplat aujourd'hui, je pense que cela ne sera pas un luxe de refaire cette salle Leplat qui – je le rappelle – sert à quasiment 25 % des enfants à l'école actuellement puisque ce sont l'école de Lattre de Tassigny et l'école Notre-Dame-de-Lourdes qui utilisent cette salle qui n'est absolument plus aux normes ni énergétiques ni même de sécurité, parfois. Il y a donc urgence à travailler sur cette salle de sport Leplat. Nous en profitons également pour réagencer et agrandir un peu, c'est vrai (mais sur le coût global, je peux vous dire que ce n'est pas ce qui coûte le plus cher), le Zéphyr parce qu'aujourd'hui les équipements d'accueil des acteurs, des artistes, ne sont pas à la hauteur d'une salle telle que celle-là. Nous voulons agrandir de façon à avoir des loges qui soient plus seyantes parce que, cela aussi, c'est de l'économie d'énergie. En effet, que se passe-t-il lorsqu'il y a beaucoup d'acteurs ? Ils vont dehors parce qu'il n'y a pas assez de place dans leur loge et ils laissent les portes ouvertes. Nous chauffons donc la rue. Si nous pouvions éviter cela, ce serait pas mal. Quand, par exemple, vous avez l'Orchestre national de Lille qui vient, je peux vous dire qu'avec la loge qu'ils ont, ils ont un peu de mal à mettre tout le monde dans la loge. Lorsque c'est l'ensemble orchestral hémis qui joue, comme cela arrive au moins quatre fois par an, les jeunes sont dans les couloirs. Ils sont

partout, ils sont dehors. Les portes sont ouvertes, bien évidemment, et quand c'est l'hiver cela ne fait pas de bien à la planète parce que nous chauffons la rue. L'idée est effectivement d'avoir des équipements qui soient un peu plus adaptés à accueillir nos artistes lorsqu'ils sont nombreux.

Je pense que j'ai fait le tour sur les sujets. Pour les panneaux lumineux, oui, nous avons décidé de les racheter. Il suffit de voir, Monsieur Dupont, votre e-mail pour dire que vous n'étiez pas au courant de telle ou telle activité pour dire qu'il faut plus de communication, parce que vous êtes Hémois comme moi et que, si vous ne l'avez pas eu par e-mail, vous l'auriez peut-être vu sur les panneaux lumineux. Vous ne devriez pas envoyer un message en nous accusant presque d'avoir fait exprès. Non, nous n'avons pas fait exprès, mais les panneaux lumineux vous permettront peut-être de passer devant et de voir qu'il y a telle activité à tel endroit parce que, quand j'annonce ce qui se passe, je n'annonce pas tout parce que les actions associatives je ne les mets pas, sauf quand c'est très emblématique. En revanche, les panneaux lumineux les présentent. Cela vous permet, à vous et à tous les Hémois, de savoir qu'il y a telle action caritative, artistique ou autre qui a lieu. Voilà à quoi servent les panneaux lumineux. Ils seront coupés la nuit, mais le devoir d'information est important vis-à-vis de nos populations.

Voilà en tout cas ce que je voulais vous dire en conclusion et je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? C'est l'unanimité, merci.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent la stratégie de sobriété énergétique de la ville de Hem.

22. AVIS DE LA COMMUNE DE HEM SUR LE PROJET DE PLU 3 **PROPOSE PAR LA MEL**

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est toujours Laurent Pastour, je pense, avec l'avis de la commune de Hem sur PLU 3.

M. Laurent PASTOUR : Le 23 avril 2021, les élus métropolitains ont débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du futur PLU. Notre Conseil municipal a tenu ce même débat le 14 octobre 2021. Depuis lors, la concertation avec les citoyens et plusieurs partenaires publics, telle que la Chambre d'agriculture, s'est engagée, permettant de recueillir les attentes du Territoire et de ses acteurs. La Métropole souhaite recueillir les remarques des communes sur cette première version par voie de délibérations des conseils municipaux. La Métropole souhaite ainsi vérifier la bonne prise en compte des demandes qui ont pu être retenues.

Nous allons donc faire quelques remarques à la Métropole. Nous allons les lister.

Concernant le projet de règlement du futur PLU 3 sur la création de mixité fonctionnelle qui impose, au-delà de certains seuils de surface dédiée à l'habitat, d'affecter un pourcentage de surface à l'activité économique, la ville souhaite que cette surface affectée aux activités économiques soit mutable en habitation au-delà d'un certain temps de vacance. Aujourd'hui, c'est extrêmement complexe de pouvoir muter en habitable une surface qui était dédiée à l'économie. Nous demandons donc à ce qu'il y ait un outil qui nous permette de le faire plus facilement.

Sur la création d'un coefficient de densité minimale de 0,7 à proximité des transports en commun très performants et d'un coefficient de densité minimale de 0,3 sur les autres zones, nous allons avoir ce coefficient 0,7. C'est dans la zone du trait mince qu'il y a là puisque c'est le tracé du futur tramway. La ville souhaite que les zones UCO6.2 (si nous zoomons un peu, vous voyez que là, par exemple, nous sommes dans la zone avec un coefficient 0,7, mais nous avons une zone UCO6.2 qui est ici) soient affectées d'un secteur de parcs simples, comme existant actuellement au PLU 2, l'objectif étant de préserver et de valoriser une présence végétale et arborée puisque, en fait, ces zones UCO6.2 sont essentiellement des zones majoritairement d'habitats individuels. En mettant un coefficient de 0,7 sur ces zones, nous risquons d'avoir une réduction très importante des surfaces naturelles.

Concernant le déploiement des outils Nature en ville, la ville a souhaité que plusieurs emplacements bénéficient d'une protection environnementale de manière à ce que les espaces végétalisés existants soient durablement pérennisés. Si nous regardons sur cette carte, nous allons retrouver par exemple le triangle des saules, qui a des petits points verts. Il y a d'autres zones comme ça que nous retrouvons sur le futur PLU 3. Ce sont les zones protégées et espaces verts. Nous demandons de rajouter trois zones qui

ont été oubliées. La coulée verte, dans la continuité de Lys-lez-Lannoy puisque nous avons la coulée verte ici, mais la coulée verte côté Hem n'est pas reprise dans ces zones vertes. Le verger et la forêt urbaine de la mairie qui, aujourd'hui, est englobée dans la zone UEP ; nous souhaiterions qu'il y ait les pointillés verts aussi dans le verger et la forêt urbaine de la mairie. Au niveau du futur dojo, c'est de redessiner cette zone puisque la zone sera beaucoup plus décalée sur l'avenue Dunant par rapport à l'emprise du futur dojo (la zone de la forêt urbaine).

Concernant le patrimoine, la ville a protégé la totalité des fermes urbaines présentes sur son territoire. Là, nous ne revenons pas dessus.

Ensuite, nous avons un certain nombre d'emplacements réservés. Alors, les emplacements réservés, c'est le petit rectangle rouge, là où il est marqué F quelque chose. Il y a quelques erreurs qu'il faut corriger. La première, c'est l'emplacement réservé dédié à l'habitat adapté pour les gens du voyage, qui aujourd'hui n'est que sur la partie ville. Or il y a le reste du terrain ex Buffalo Grill qui doit être intégré. Il y a donc là une correction sur cet emplacement-là. Sur l'emplacement réservé de la rue Prévert, il y a ici un emplacement réservé pour liaisonner la rue Prévert et la rue Simons, mais en fait cet emplacement réservé n'a plus lieu d'être puisque le quartier va être désenclavé par le projet NPNRU Lionderie. Sur la rue Jules Guesde, la MEL a fait un diagnostic complet de tous les espaces qui pourraient être utilisés pour compenser, par exemple, le stationnement qui va être retiré. Nous demandons de retirer un certain nombre d'emplacements réservés, essentiellement les parcelles privées, puisque nous privilégions plutôt la négociation et l'achat à l'amiable plutôt que d'avoir l'épée de Damoclès d'un emplacement privé sur la rue Jules Guesde.

Ensuite il y a un emplacement réservé d'infrastructures F29 qui était là, qui est en fait le fond de la ZAC des Quatre-vents qui était prévu dans le cadre du tramway si le tramway n'arrivait pas jusqu'à la Grand-place. C'était la zone terminus du premier schéma du tramway. Puisqu'il est acté que le tramway ira jusqu'à la Grand-place, nous demandons de retirer cet emplacement réservé qui n'a plus lieu d'être.

Dans le prochain PLU 3, nous demandons de retirer aussi cette flèche-là, qui est un emplacement réservé qui permettait d'avoir un échangeur complet au niveau de la M700 pour relier Sailly, même si c'est une idée intéressante, mais il ne sera pas réalisé dans le cadre de la durée du PLU 3. Il n'y a donc pas lieu de maintenir quelque chose pendant une durée de PLU qui, de toute façon, ne se fera pas durant la durée du PLU 3.

Sur l'emplacement réservé du NPNRU – c'est le petit rond qui est là, or le NPNRU c'est tout ce qui est à côté – nous demandons de requalifier le NPNRU Lionderie sur la zone réellement prévue dans le cadre du renouvellement urbain de la Lionderie.

Vous voyez, c'est un certain nombre d'évolutions depuis les différentes réunions de travail.

Nous soulignons aussi que, dans cette carte du futur PLU 3, il serait peut-être bon de mettre définitivement la rue Aristide Briand, puisqu'elle existe et qu'aujourd'hui les voitures roulent. Sur la carte du PLU 3, cette rue n'existe pas

Nous aimerions avoir un outil adapté pour réaliser des aires de covoiturage au rond-point Lecomte, à proximité de ce rond-point sur la M6 et au rond-point rue du Calvaire-Antoine Pinay, donc proche de la ZAC des Quatre Vents, et donc voir comment nous pouvons travailler sur des aires de covoiturage à ce niveau-là et que ce soit acté au niveau de la carte.

La ville souhaite qu'un outil de type linéaire soit inscrit sur le boulevard Clemenceau puisqu'il reste trois maisons ici. Nous souhaiterions avoir une offre de commerces et donc avoir un outil qui montre que le souhait de la ville est d'avoir quelques commerces face à la Poste, au niveau du carrefour du boulevard Clemenceau.

La ville souhaite que soit matérialisé sur la cartographie l'ensemble des parcelles retenues pour la ZAC de l'OAP de la Tribonerie 2. C'était l'objet de la délibération modifiée dernièrement, juste avant le Conseil. En fait c'est d'intégrer cette parcelle-là, qui est la parcelle AM8, qui est la parcelle où aujourd'hui il y a un bâtiment non utilisé, de l'intégrer dans le cadre de l'OAP. L'erreur, c'était qu'il était écrit la parcelle AM201 et, en fait, c'est la parcelle AM102. Il y a eu une inversion de chiffres, c'est pour cela que vous avez une nouvelle délibération. C'est en fait la parcelle qu'il y a derrière l'équipement la Source.

Alors, la Source est en fait sur deux parcelles et il y a une parcelle arrière. Nous souhaitons donc intégrer la parcelle arrière qui n'était pas intégrée dans le cadre du PLU 3.

Dans le zonage du centre-ville UCO1.1 le long de la rue Jules Guesde, au futur passage du tramway, il convient d'inclure dans le zonage toute la zone de l'Epareca. Alors, la zone de l'Epareca, c'est bien sûr au niveau de la Blanchisserie. C'est toute la zone de l'Epareca ici à intégrer dans le zonage UCO1.1.

La ville souhaite qu'un outil existe pour affirmer, lors de la construction de collectifs, que les stationnements seront en sous-sol quand cela est possible. Écrire noir sur blanc que s'il y a un immeuble nous privilégierons plutôt le stationnement en sous-sol. Autre point, les pistes cyclables doivent pouvoir être identifiées dans la cartographie du PLU. Nous parlons des pistes cyclables et aussi du chemin Boddaert. En fait, c'est le chemin qui est derrière la ferme Boddaert, là où nous avons commencé à mettre des pavés, il y a quelques années. Nous souhaiterions pouvoir l'inscrire en tant que cheminement piétons existant ou à créer.

Concernant les orientations, les OAP, les gros projets, au niveau de l'OAP 92 sur le projet de la filature (l'OAP 92 est ici, à côté de la résidence des Aulnes), nous avons actuellement un PAPAG, un projet d'aménagement. Si nous le mettons en OAP, il faut faire sauter ce périmètre d'attente de projet d'aménagement, donc faire sauter ce périmètre d'attente puisque cela va rentrer dans le cadre de l'OAP.

Voilà les grandes lignes du futur PLU 3. Alors, nous ne demandons pas de voter le PLU 3 ce soir. Nous demandons d'acter une étape dans la réflexion de la MEL au niveau du PLU 3 des 95 communes, donc pour nous, essentiellement sur la ville de Hem, d'acter un certain nombre de modifications en cours d'étape pour que ce soit pris en compte lors du vote définitif du PLU 3 qui aura lieu dans quelques mois à la MEL. Nous sommes bien là pour voter les modifications que nous voulons voir apparaître dans le futur PLU 3. Nous ne votons pas le PLU 3, pour être très clair. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut intervenir sur le sujet ? Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHARTE : Merci. Alors, nous n'allons pas uniquement donner notre avis sur le PLU ce soir parce que nous allons complètement nous prononcer sur le développement plus global de notre commune, puisqu'aujourd'hui le PLU est transversal et doit aussi traduire pas seulement les objectifs d'aménagement, mais aussi les objectifs en termes d'habitat, en termes de mobilité dont a besoin notre territoire pour un développement qui se veut durable, équilibré et maîtrisé. Ce sont des documents qui sont très structurants pour l'avenir de notre ville.

Alors, nous partageons les ambitions qui sont portées par ce PLU 3, à savoir accélérer la transition énergétique vers une métropole neutre en carbone d'ici 2050. Construire une métropole résiliente au changement climatique en améliorant la qualité de l'air et une métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique.

Sur notre commune, la carte des destinations des sols parle d'elle-même. Elle met en évidence les choix urbains qui ont été opérés, notamment depuis les années 80, avec de nombreuses zones classées en tissu résidentiel pavillonnaire, les fameux UCO6 sans desserte en transports en commun, sans mixité sociale, sans mixité fonctionnelle. Les ambitions qui sont portées par ce PLU 3, c'est d'aménager autrement les villes de demain, notamment pour limiter la consommation du foncier et viser la neutralité carbone. Aussi, nous validons la création d'un coefficient de densité minimum de 0,7 à proximité des transports en commun performants pour optimiser l'utilisation du foncier et réduire l'étalement urbain.

Nous avons noté aussi que les équipements publics qui étaient situés dans ces périmètres n'étaient pas concernés. Cela nous semble néanmoins important d'y réfléchir à chaque fois que cela est possible. Nous pouvons regarder l'opportunité de créer des bâtiments mixtes où les logements cohabiteraient au-dessus des équipements pour optimiser la consommation du foncier aux emplacements les plus stratégiques de notre ville. Je pense notamment à la salle Leplat.

Sur la création de la mixité fonctionnelle, nous y sommes favorables également pour permettre de garantir un minimum d'activité au sein des futurs projets d'aménagement.

Sur les renforcements des outils de la Nature en ville, vous le savez, ce n'est pas nouveau, nous souhaitons jouer la préservation des espaces naturels et agricoles, notamment sur la colline de la Tribonnerie. Nous aimerions également, si possible, que ce soit exigé un diagnostic phytosanitaire des

arbres à chaque projet d'aménagement pour préserver les espèces remarquables, à chaque fois que cela est possible.

Nous regrettons que le PLU ne soit pas davantage utilisé sur Hem pour viser la sobriété énergétique en définissant des zones aux performances environnementales renforcées ou des coefficients de biodiversité. Un bilan carbone des nouvelles opérations d'aménagement devrait être systématisé et rendu obligatoire, au même titre que les études d'impact environnemental.

Sur le patrimoine, nous aimerions pouvoir inscrire à l'IPAP (Inventaire du patrimoine architectural et paysager) le presbytère de l'église Saint Corneille. Vous le savez, nous sommes pour la défense de ce presbytère. Cela permettrait de garantir sa pérennité.

Par ailleurs, nous avons vu dans la délibération que la ville de Hem a protégé toutes ses fermes urbaines, mais la récente actualité nous montre que parfois la protection à l'IPAP n'est pas suffisante. Quand il y a des monuments remarquables comme la ferme Braquaval, cela peut valoir le coup d'essayer d'inscrire une protection aux monuments historiques qui permettrait d'éviter que nous soyons obligés d'accorder des permis même si ce sont des bâtiments moches qui voudraient s'installer tout autour.

Sur les emplacements réservés, nous ne partageons pas le choix de prolonger le tramway sur la rue Jules Guesde, qui occasionnerait selon nous trop de nuisances pour les habitants au regard des bénéfices recherchés. Nous réitérons le besoin pour les Hémois de sortir de la dépendance de la voiture individuelle pour aller vers Villeneuve-d'Ascq ou vers Lille, qui sont actuellement les secteurs les plus saturés aux heures de pointe. Nous avons du mal à accepter qu'un grand schéma directeur de transport à l'horizon 2035 laisse quand même une grande partie de la population dans sa dépendance à la voiture pour aller travailler le matin.

Sur le projet actuel de doublement de la D700, qui est censé être la solution pour accueillir un BHNS, il est à l'étude depuis tellement d'années que nous nous demandons aujourd'hui s'il sortira un jour. En fait, nous nous demandons s'il n'impacte pas de manière trop importante des zones naturelles et humides qui, finalement, nuisent à l'avancée du projet sans que d'autres scénarios alternatifs n'aient été concertés avec les habitants.

Sur les emplacements réservés, il y en a beaucoup sur lesquels nous ne pouvons pas nous prononcer parce qu'ils sont d'une étude centre-ville qui, pour l'instant, n'a pas fait l'objet de concertation et sur laquelle nous n'avons pas d'informations.

Nous sommes favorables à l'utilisation d'outils pour les aires de covoiturage, mais à condition que celles-ci ne viennent pas pénaliser un espace naturel et agricole. Il y en a beaucoup autour des ronds-points qui sont visés.

Concernant les orientations d'aménagement et de programmation, de manière générale – et là encore, l'outil est peu utilisé pour exiger des performances environnementales sur les futures constructions, sur des objectifs de sobriété énergétique renforcée ou sur l'utilisation minimum d'énergie renouvelable –, la ville s'impose un plan de sobriété, mais pourrait réfléchir à l'appliquer à tous les acteurs de la ville, y compris les promoteurs privés.

Nous regrettons également l'absence de concertation sur certains projets que vous connaissez pourtant de longue date. Nous découvrons encore de trop nombreux projets une fois que le permis de construire est déposé ou par la voix de documents réglementaires. Vous nous dites régulièrement que nous ne faisons pas partie de l'opposition, mais de la minorité municipale, mais on ne se sent pas vraiment faire partie d'un collectif quand on est écarté des projets ou quand on donne les consignes de ne surtout pas partager l'information avec nous sur les études qui sont en cours. Je cite là les permis qui ont tous été déposés récemment sans qu'il y ait eu de concertation et d'information auprès des habitants. Il y a donc le site Damart (il y a quand même 80 logements, si j'ai bien vu les documents) ; je ne pense pas qu'il y ait d'information des habitants sur ce projet. Il y a le site Demeyere, qui a fait l'objet d'une réunion récemment, Watteeuw, Saint-Charles. Je n'ai pas fait le calcul pour savoir combien cela représentait de logements en tout sur la ville, mais il s'agit parfois de projets d'ampleur qui vont modifier le cadre de vie et l'environnement immédiat des habitants. Il faudrait que nous puissions imposer un dialogue en amont. La densité est toujours proposée dans les mêmes quartiers. Les espaces de respiration qui restent sont minoritaires au sein de la ville et Vilogia reste toujours maître des lieux et on le laisse faire quand il a envie de construire tous les terrains sur lesquels il peut construire.

La semaine dernière, j'ai entendu Monsieur Pastour dire qu'il était interdit pour la ville de concerner en amont du permis d'un dépôt de permis lorsqu'il était porté par un propriétaire privé. C'est bien évidemment faux. Il y a même certaines communes qui ont choisi de rendre la concertation obligatoire avant tout dépôt d'un permis de construire. Cela peut être à partir d'une certaine superficie. Le but que recherchaient ces communes, c'est d'éviter justement d'avoir trop de recours contentieux contre les permis quand ils n'avaient pas été suffisamment concertés en amont. Nous proposons donc de nous inspirer de ces communes et de l'inscrire dans le PLU. Avant tout dépôt d'un permis de construire qui vient impacter le cadre de vie des habitants, il faut concerter. Ceci dit, c'est la loi.

La MEL a d'ailleurs rappelé dans ses documents qu'elle mettait à disposition une boîte à outils destinée justement à aider les communes à mieux concerter avec leur population.

Enfin, le meilleur pour la fin, l'OAP sur la Tribonnerie. Pour nous, elle symbolise à elle seule tout ce que le PLU 3 ne veut plus reproduire : la construction de pavillons individuels sur des terres agricoles, dans des secteurs saturés par le trafic routier, sans amélioration de l'offre en transports en commun. Le projet ne répond pas aux ambitions du PCAET. Il ne traduit pas non plus les besoins en logements sur notre territoire, parce que les objectifs du PLH que nous allons avoir plus tard sont atteints sans lui. Nous ne pouvons donc pas dire que c'est parce que nous avons besoin de répondre à l'offre de logements que nous ne pouvons pas faire autrement. C'est faux. Nous nous demandons pourquoi maintenir cette OAP si nous pouvons répondre à la demande de logements sans consommer les terres agricoles. D'ici 2028, nous aurons probablement identifié de nouvelles opportunités en renouvellement urbain. En plus, l'OAP mentionne une volonté de majorité de logements individuels alors que les besoins de la commune sont principalement sur des petites typologies. Les lots libres, très consommateurs de foncier, sont imposés par l'OAP. C'est quand même un comble dans un document qui prône la rationalisation du foncier.

Enfin, vous figez dans le PLU un projet qui, à ce stade, n'a pas fait l'objet de l'ensemble des études environnementales et dont l'avis de l'autorité environnementale n'a pas été obtenu. Pour toutes ces raisons, nous considérons que cette OAP n'a pas sa place dans le PLU et qu'elle est contraire aux ambitions qu'il défend. Elle n'est pas cohérente avec les autres documents stratégiques d'aménagement qui sont portés par la MEL et ne répond à aucun besoin objectif.

En conclusion, nous partageons les grandes ambitions de ce PLU et les principes qui ont été posés. Ils auraient même pu être un peu plus poussés sur certaines prescriptions environnementales dans les projets futurs. Mais nous ne pouvons que nous abstenir sur ce PLU, notamment en raison de la présence de l'OAP de la Tribonnerie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Je vais être plus rapide parce que Madame Louchart a dit un certain nombre de choses que je partage. Du coup, je vais être plus rapide. Moi aussi je vais m'abstenir ce soir. Nous ne votons pas le PLU, vous l'avez dit, mais nous votons ce soir l'avis de la ville sur le PLU et ce que nous avons envie d'y mettre aussi.

Alors, je partage un certain nombre de choses sur la mixité fonctionnelle, pouvoir utiliser à terme des locaux destinés aux activités économiques – et moi, je ne le ferai pas uniquement sur de nouveaux projets, mais sur des locaux déjà existants –, économies qui sont compliquées. Je pense qu'il faudrait se battre pour qu'ils puissent être mutables en de l'habitat déjà maintenant, parce que cela permet de densifier à des endroits où il y a des choses qui existent déjà et éviter l'étalement urbain.

Sur le coefficient de densité maximale, je partage complètement ce que vous dites. Les outils de Nature en ville, nous pouvons toujours aller plus loin et je pense que Mathilde a détaillé un certain nombre de choses. Moi aussi, je suis rebutée par l'OAP de la Tribonnerie, forcément. J'ai toujours dit que j'étais opposée sur ce projet. Nous en avons longuement discuté. Nous avons aussi discuté d'autres façons de voir cet aménagement, de proposer autre chose sur le lieu, et je pense qu'à l'heure actuelle, nous avons tout intérêt à réfléchir à autre chose qui soit moins coûteux pour la planète, en énergie, en plein de choses différentes. En tout cas, sur l'avis qu'on nous demande là, aujourd'hui, je vais m'abstenir. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut s'exprimer ? Laurent Pastour.

M. Laurent PASTOUR : Je vais juste répondre à Madame Louchart. Quand vous dites que ce que j'ai dit était faux, non ce n'est pas faux puisque lorsque quelqu'un dépose un dossier de permis de construire,

aucun voisin n'a le droit de consulter ce dossier tant qu'il n'est pas instruit et tant qu'il n'y a pas un arrêté qui a été signé sur le permis. Ce qui prouve bien que tant que le permis n'est pas signé, il n'y a pas de consultation possible et s'il n'y a pas de consultation possible du dossier, je ne vois pas pourquoi on pourrait faire de la concertation, surtout sur un projet privé. Je n'ai pas l'habitude de dire des choses fausses, mais si quelqu'un avait entendu dire que Damart avait vendu son terrain et qu'un promoteur a déposé un permis et qu'un voisin voulait aller le voir, c'est interdit. C'est interdit de donner le dossier tant qu'il n'est pas instruit et tant qu'il n'est pas signé. Vous savez, un promoteur n'est pas obligé d'aller voir la mairie en amont de déposer son dossier. Il peut très bien faire son dossier sans aller voir la mairie. Oui, bien sûr, Madame Louchart. Je pense que vous travaillez un petit peu dans l'urbanisme et je suis très étonné que vous ne connaissiez pas ça.

Un promoteur peut très bien, s'il pense respecter les règles d'urbanisme, déposer un dossier. Ce dossier doit être instruit et, pendant toute la phase d'instruction, il n'est pas consultable par la population. S'il n'est pas consultable, il ne peut donc pas faire l'objet de réunions, de discussions et de concertation et il n'est opposable qu'après la signature pendant un certain délai. Cela, c'est la loi.

Ensuite, il y a aussi un côté un peu logique des choses. C'est un projet privé. Moi, si un jour j'ai un projet de construire une maison sur un terrain, je n'aimerais pas que la mairie commence à organiser une réunion avec tous les futurs voisins en disant qu'il y a Monsieur Pastour qui a envie de faire une maison à cet endroit-là. Qu'est-ce que vous en pensez ? Non, non, si c'est sur un terrain privé et que je respecte les règles d'urbanisme je n'ai pas à demander l'avis de tous mes voisins pour savoir s'ils sont d'accord ou pas pour que je construis ma maison sur tel terrain. C'est quand même le droit privé qui est là et tous les projets que vous avez cités sont tous des projets privés. Damart, c'est un projet privé. Demeyere, c'est un projet privé. Saint Charles, c'est un projet privé. Je ne vois pas en quoi la mairie a le droit et aurait le droit de dire : « Attendez, sur un projet privé nous allons aller demander l'avis de tout le monde ». Non. Non.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Louchart, répondez.

Mme Mathilde LOUCHART : Ce n'est pas la mairie qui a le droit ou pas, c'est un devoir. C'est dans la loi. C'est l'article L.-305 du Code de l'urbanisme qui impose que quand un projet va modifier le cadre de vie des habitants ou leur environnement, il y a une concertation obligatoire. Quand les projets ne sont pas dans cette catégorie, la concertation devient facultative et je suis étonnée que vous ne connaissiez pas cela, Monsieur Pastour.

M. Laurent PASTOUR : Je suis étonné qu'il n'y ait pas plus de recours, alors, sur tous ces projets privés vis-à-vis de cette loi, Madame Louchart.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bien, nous allons pouvoir poursuivre. Qui veut prendre la parole ? Jean-Adrien Malaizé.

M. Jean-Adrien MALAIZÉ : C'est juste pour rebondir sur les propos de Madame Louchart. Rien de bien méchant, mais de grouper les équipements municipaux avec les habitations, je pense que, par expérience, je trouve cela super d'avoir les équipements municipaux à proximité. Alors, il y a beaucoup de monde qui ne trouve pas cela super. Il y a des gens qui viennent habiter à côté de bâtiments qui étaient déjà existants et qui, après, disent que cela fait du bruit. Oui, une salle de sport, cela fait du bruit. Il peut y avoir des conflits qui peuvent se créer, justement, en mettant les habitations trop près des équipements municipaux, que ce soit le sport, la culture. Pour avoir habité rue de la Marjolaine, j'arrivais à entendre les répétitions de l'orchestre quand je n'y allais pas. Moi, cela ne me dérangeait pas.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut prendre la parole ? Très bien, quelques mots sur le sujet. D'abord, les équipements publics peuvent faire partie du CDM 0,7. 0,7, cela veut dire qu'il y a 70 % de la surface du terrain qui va être en surface de plancher, quel que soit l'équipement. Cela peut être de l'habitat, du commerce économique, de l'équipement public. Tout est compris dedans. La seule chose, c'est que quand il y a un équipement public qui est construit dans le 0,7 il n'est pas obligé de respecter ce 0,7. De toute façon, ce n'est même pas la peine de calculer puisqu'ils dépassent souvent largement le 0,7 puisqu'un équipement public a une surface. C'est tout bêtement parce que si jamais vous faites une salle de sport, la salle de sport est grande et il n'y a pas d'étage ; c'est donc difficile de faire 0,7 sur le terrain sinon il n'y a plus de place de circulation autour. Voilà pourquoi cela n'a pas été mis ainsi, mais

rien n'empêche de le faire si c'est faisable. Si je prends Leplat Zéphyr, je peux vous dire que nous sommes largement au-dessus de 0,7.

Sur l'IPAP du presbytère, d'abord, pour classer un équipement ou en tout cas un bâtiment à l'IPAP, qui est l'inventaire du patrimoine, il faut qu'il ait un cachet spécifique pour y entrer. Il y a une commission dans laquelle il y a la DRAC, l'agence de l'urbanisme, l'État, la DDTM, les services de la MEL et j'en passe. Il y a une présentation du dossier qui va faire l'objet d'une instruction et la commission se positionne pour savoir si le bâtiment est remarquable ou pas. Pour qu'il soit remarquable, il faut que les matériaux utilisés soient remarquables. Il faut que le bâtiment soit en bon état, ou en tout cas en état convenable pouvant être réparé ou réaménagé. Il y a donc un certain nombre de conditions. Ce bâtiment n'a pas les conditions pour. Il suffit de regarder comment il est construit. Vous avez sur le côté des garages qui sont encore avec des toitures (j'espère pas en fibrociment ; j'espère, ce n'est même pas sûr parce que nous n'avons pas fait l'analyse en la matière), qui ont été aménagés en cuisine, etc. Vous avez l'état intérieur du bâtiment – je vous inviterai si vous voulez venir voir, vous allez voir, vous n'allez pas être déçue – où la plupart des plafonds sont déjà tombés...

M. Jacques DUPONT : Samedi dernier, il y a eu un anniversaire qui était organisé.

M. Francis VERCAMER, Maire : Au rez-de-chaussée, oui.

M. Jacques DUPONT : Vous dites que le bâtiment est en ruines et vous...

M. Francis VERCAMER, Maire : Le bâtiment, nous ne l'utilisons pas. Nous l'avons mis à disposition de la paroisse. C'est la paroisse qui le loue et qui est déjà venue nous voir pour qu'on en reconstruise un nouveau puisqu'ils nous ont même fait une liste. C'est Pascal qui était maire à l'époque. Ils nous ont fait la liste de tout ce qu'ils voulaient parce qu'ils voulaient qu'on démolisse le bâtiment. C'est eux qui voulaient que nous démolissions le bâtiment, puisqu'ils voulaient même que le curé habite là. Pour l'instant, nous ne l'avons pas fait parce que c'est notre bâtiment et nous le louons. À un moment donné, il faudra prendre des décisions puisque, aujourd'hui, je pense que ce bâtiment n'est plus vraiment en état de pouvoir faire des choses comme ça. Il faut le savoir. Voilà où nous en sommes aujourd'hui, Monsieur Dupont, parce que ce bâtiment est un bâtiment municipal, mais qui est mis à disposition. Il est loué à l'évêché, en tout cas au diocèse pour le rez-de-chaussée. Au-dessus, il y avait des locataires qui n'ont malheureusement pas entretenu le bâtiment tel qu'ils le devaient et nous avons eu quelques fuites d'eau qui ont percé le plafond. Si vous voulez, je vous ferai visiter, vous ne serez pas déçu. Vous ne serez pas déçu. La fois dernière, quand j'y suis allé, la baignoire est encore pleine d'eau et il y avait de la moisissure qui flottait sur la baignoire. Autour de la baignoire, il n'y avait plus rien. C'est-à-dire que tout était écroulé.

M. Jacques DUPONT : Inaudible.

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, ce n'est pas le plus ancien de Hem, de loin. Nous irons voir et vous verrez qu'il est inclassable par l'IPAP.

Quant à la ferme Braquaval aux monuments historiques, si vous connaissez le parcours du combattant que j'ai dû mener pour classer la chapelle Sainte-Thérèse, je pense qu'il n'y a aucune chance pour que la ferme Braquaval soit classée monument historique. Vous imaginez, les monuments historiques. C'est-à-dire qu'il y a eu à peu près dix ans d'allers-retours avec le ministère de la Culture, à Paris, et j'ai réussi à le faire classer par Frédéric Mitterrand quand il était ministre de la Culture, qu'il est venu à Roubaix. Comme j'étais député, j'ai été dans la suite et je suis tombé sur le directeur du patrimoine et je lui ai parlé de la chapelle Saint Thérèse avec les vitraux de Manessier, la sainte face de Rouault, etc. et parce qu'il y avait tout cela, il a accepté de la classer en catégorie 1 – enfin, je ne sais plus comment on appelle cela. La ferme Franchomme ou la ferme Braquaval n'a aucune chance d'être classée. Des fermes comme ça, il y en a je ne sais pas combien. Rien qu'à Hem, je crois qu'il doit y en avoir dix, donc pourquoi classer celle-là et pas une autre ? Franchement, je pense que nous n'aurons aucune chance.

Je n'ai pas bien compris, Madame Louchart, votre intervention sur les aires de covoiturage. Où faut-il que nous fassions des aires de covoiturage ? Parce que si nous ne pouvons pas les faire près des routes et dans des espaces qui sont assez grands pour le faire, je ne vois pas où nous pouvons les faire. Enfin, à moins de les faire dans votre jardin, honnêtement je n'ai pas beaucoup d'espace pour le faire. Je n'ai pas bien compris votre intervention sur les aires de covoiturage.

Mme Mathilde LOUCHART : J'ai juste dit que cela ne devait pas venir sur une terre agricole ou naturelle.

M. Francis VERCAMER, Maire : Mais alors vous les mettez où ?

Mme Mathilde LOUCHART : Il y a des parkings. Le grand parking de Kiabi, par exemple, peut accueillir une aire de covoiturage.

M. Francis VERCAMER, Maire : Ah, sur un parking privé.

Mme Mathilde LOUCHART : Vous mettez bien des emplacements réservés sur des espaces privés. Je ne vois pas pourquoi ce serait embêtant.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous pose la question. Sur un parking privé ? D'accord.

M. Jacques DUPONT : D'autant plus que c'est peut-être le moment d'en parler puisque l'on sait que la destination du site Kiabi va être modifiée dans les mois qui viennent. J'imagine donc que vous réfléchissez déjà à l'avenir de ce site.

M. Francis VERCAMER, Maire : Même réponse que pour Laurent Pastour. C'est un site qui appartient à Kiabi. Aujourd'hui, nous n'avons aucun contact avec la société Kiabi sur le sujet. Aucun, zéro, c'est-à-dire qu'ils sont venus une fois, quand j'ai écrit au P.-D.G. il y a deux ans. Je l'ai reçu et lui ai dit que j'aimerais bien savoir ce qu'il va faire. *« Oui, nous allons travailler avec vous. »* Depuis, plus de nouvelles. Je pense que, depuis, il y a eu deux ou trois directeurs généraux qui se sont suivis parce que cela change tous les ans, là-dedans. Voilà, plus de nouvelles, zéro. Nous ne savons pas ce qu'ils veulent faire. C'est un site privé. C'est un site économique. C'est un bâtiment. D'ailleurs, nous ne savons même pas quand ils vont déménager. Nous suivons vaguement les travaux. Il suffit d'aller à côté d'Auchan V2 pour regarder les travaux qui montent. L'autre jour, je l'ai vu à la télévision. Il y avait un reportage sur France 3, c'est comme ça que j'ai vu la tête du nouveau directeur général – parce que je ne l'ai pas encore rencontré – qui disait que les travaux avançaient et qu'il espérait pouvoir être dans les murs en 2024. Voilà, c'est tout ce que nous savons, pas plus que les autres, par la télévision. Vous pouvez essayer d'appeler, vous n'aurez personne au téléphone. Je vous invite à le faire, Monsieur. Je sais que Saïd essaye régulièrement. Il n'est pas là pour le dire, mais il essaye régulièrement.

Ils ont une société, qui s'appelle Etixia, qui s'occupe de la partie immobilière. Tant que c'était un Hémois qui le faisait parce qu'il habitait Hem, nous avions des contacts. Depuis que cela a changé, plus personne, donc aujourd'hui je ne sais pas. Je veux bien que l'on dise que nous allons faire un parking là. Nous pouvons. Nous pouvons. Si cela vous fait plaisir que nous mettions un parking là, nous pouvons le faire. Moi, je cherche l'efficacité. Je ne cherche pas à faire de la communication. Cela ne m'intéresse pas.

Le doublement du CD700, je suis très heureux que vous soyez plus enclin maintenant au doublement. Alors, il a toujours été prévu dans le doublement du CD700, d'avoir une voix pour la circulation et une voix pour le covoiturage et les transports en commun. C'est le projet qui vient de SAVE, que nous avons accepté, que nous avons validé, que nous avons fait valider par la MEL, qui a accepté. C'est l'association SAVE, en la personne de Monsieur Dufresne, qui est venu me voir. Il n'est plus à l'association SAVE, je crois, mais à l'époque il en était le président. Il est venu me voir dix fois sur ce sujet-là. Je l'ai fait acter par la MEL. Maintenant, c'est dans les tuyaux. Ils sont en train de faire les analyses foncières, parce qu'il y a des terrains à acheter, il y a des analyses de terrain à faire. Il y a des études faune-flore, etc. Je pense que c'est ce qu'ils sont en train de faire, mais les travaux ne seront pas annoncés avant 2028, je pense, quelque chose comme ça.

M. Laurent PASTOUR : Nous devrions en savoir un peu plus puisqu'il y a une réunion de CoPil dans trois semaines, je crois. La dernière a eu lieu il y a à peu près un an. Nous devrions en savoir un peu plus dans trois semaines sur l'avancée de ce dossier. Aux dernières nouvelles, ils étaient en effet sur le foncier, sur la recherche de terrains de compensation pour tout ce qui est bassin de rétention et autres.

M. Francis VERCAMER, Maire : Voilà, en tout cas comme cela je réponds en même temps à vos questions. L'OAP et la Lionderie, ce n'est pas la peine que j'en parle. Nous en avons déjà assez parlé. L'OAP ne fait que traduire le projet qui a été mis en concertation. Il ne faut pas s'étonner que l'OAP traduise le plan de la concertation puisque c'est ce que nous avons présenté en concertation. Je vous rappelle que nous avons fait trois concertations, que nous avons modifié le projet en fonction de la concertation, donc cette OAP correspond au dernier projet qui a été présenté.

Voilà après, si vous n'êtes pas d'accord, je peux le comprendre. Nous ne serons pas d'accord sur ce sujet, cela fait partie de la vie politique. Nous ne sommes pas forcément d'accord. C'est malheureusement la vie politique qui fait cela, mais nous, c'est le projet d'OAP que nous avons traduit, qui n'a d'ailleurs pas été traduit par nous, vous vous en doutez bien. C'est traduit par la MEL, qui s'occupe du projet et qui a écrit l'OAP en fonction du projet qui avait été présenté en concertation et qui fait donc partie du PLU 3. Cela nous permettra d'éviter qu'un promoteur qui acquiert le terrain puisse faire ce que bon lui semble puisque le nombre de logements et les grandes orientations d'habitat sur le secteur ont été fixés par l'OAP.

Voilà en tout cas ce que je voulais vous dire pour le PLU. Vous vous doutez bien que je ne vais pas en dire plus sur le PLU métropolitain et sur ce que j'ai dit au départ, parce que je pourrais être considéré comme faire un conflit d'intérêts puisque c'est moi qui m'en occupe au niveau de la MEL, donc je ne veux pas commenter le PLU de l'ensemble de la MEL.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Quatre. Merci.

Avec 28 voix pour et 4 abstentions de Mme Karima Chouia, Madame Mathilde Louchart, M. Jacques Dupont et M. Gaëtan Decoster, les élus approuvent l'avis de la commune de Hem sur le projet de PLU 3 proposé par la Métropole européenne de Lille.

18. AVIS DE LA COMMUNE DE HEM SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2022-2028 DE LA MEL

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous passe la parole, Monsieur Philippe SIBILLE pour votre délibération sur le PLH.

M. Philippe SIBILLE : Merci Monsieur le Maire.

Le plan local de l'habitat définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes en mobilité réduite en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Nous allons nous appuyer sur un PowerPoint, qui est un document de la métropole européenne de Lille. Le PLH 3 est le document-cadre et la feuille de route de la politique locale de l'habitat. Ce plan local de l'habitat est basé sur l'adhésion et l'action volontaire de l'ensemble des communes organisé en territoire. Ce PLH fixe les orientations et les objectifs de cette politique locale dans un cadre de travail partagé où, après un diagnostic des lieux et des définitions des besoins, nous avons cinq orientations stratégiques à découvrir.

L'orientation numéro un concerne le fait d'inscrire ce PLH dans le projet métropolitain, répondre aux besoins en logements, anticiper l'action foncière, mobiliser dans la mesure du possible le potentiel foncier et prioriser le renouvellement urbain. L'estimation des besoins en logements a été confiée à un organisme expert en déploiement des politiques publiques et s'est appuyée sur une méthodologie et un outil national développé pour le compte du ministère du Logement (qui s'appelle Otelo, si vous voulez le savoir) pour faciliter l'évolution et l'évaluation locale en besoin de logements.

Je n'ai pas rappelé l'objectif : produire 43 400 logements, soit 6 200 logements par an.

L'orientation numéro deux – Massifier la rénovation de l'habitat existant et réguler l'habitat locatif privé. L'objectif phare : rénover 57 400 logements, soit 8 200 logements par an. Compte tenu de l'urgence climatique, de la hausse des coûts de l'énergie, progressive interdiction de location des passoires thermiques dès 2025, l'enjeu de rénovation du parc existant est réaffirmé et renforcé dans le plan local de l'habitat 3. Les objectifs sont ceux du plan climat air énergie territorial qui vise moins 45 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050.

L'orientation numéro trois – Soutenir une production de logements durables, désirables et abordables, réinvestir l'habitat existant, rendre accessibles les logements neufs, prix des loyers, répondre aux attentes et usages des habitants. En dehors des quartiers politique de la ville, il est proposé aux communes de dédier au moins 30 % de leur production aux logements sociaux (PLUS, le prêt locatif

à usage social) et le PLAI (prêt locatif aidé à l'intégration), dont 30 % de ce PLAI. De manière générale, cette règle s'applique sur toutes les opérations comprenant au moins 17 logements. Les logements locatifs intermédiaires, c'est-à-dire avec des loyers réglementaires inférieurs au prix du marché, permettent à une population intermédiaire qui ne peut pas accéder particulièrement au logement social de pouvoir le faire par rapport au plafond dans différents cadres de PLAI et PLUS.

L'orientation numéro quatre – Faire respecter le droit à un habitat digne.

L'orientation numéro cinq - Promouvoir une métropole solidaire du parcours résidentiel.

La métropole européenne de Lille apporte de manière complémentaire les outils nécessaires à la résolution des situations repérées à l'échelle locale. Elle améliore la connaissance de l'ensemble des situations d'indemnités diagnostiquées sur le territoire et oriente les occupants de logements indignes, locataires et propriétaires occupants, ainsi que les propriétaires bailleurs vers un panel de solutions pour tendre vers le zéro personne sans solution d'habitat digne.

Le plan local d'habitat fixe à un rythme de production de 30 unités d'habitat dédiées aux gens du voyage par an. Cela permettra d'atteindre les prescriptions du schéma départemental de 150 unités de logement à l'horizon de 2025, le but étant ainsi de réduire les phénomènes de stationnement illicite dans la métropole et de trouver une fluidité plus forte dans les aires permanentes d'accueil permettant l'accueil des voyageurs dans de bonnes conditions.

Pour la métropole solidaire et les parcours résidentiels, 16 pensions de famille, 8 structures pour les jeunes. Le PLH fixe un objectif de création d'une structure pour les jeunes et de deux pensions de famille ou résidences d'accueil pour chaque territoire de la MEL. Le PLH ne fixe pas pour autant d'objectifs quantitatifs pour tous les publics, mais il a l'ambition de ne laisser aucun ménage sans une solution de logement ou d'hébergement qui soit adapté à sa situation.

Les volets spécifiques qui sont ici évoqués sur un PLH accessible pour tous sur les habitants de la MEL, c'est une des nouveautés de ce plan local de l'habitat 3. Il s'agit de sept fiches recensant les solutions existantes et synthétisant les engagements de la Métropole européenne de Lille et de ses partenaires pour les sept publics : les jeunes, les étudiants, les gens du voyage, les ménages vulnérables, les seniors, les personnes handicapées, les familles.

Ce document se veut ou se voudra accessible aux premières personnes concernées, c'est-à-dire les habitants eux-mêmes. C'est pourquoi il intègre les informations pratiques sur les dispositifs existants et sur les bonnes adresses à connaître pour trouver des informations sur les dispositifs et être aidé dans ses démarches.

La liste des bonnes adresses n'a pas vocation à être exhaustive, mais elle donne un aperçu des panels de solutions de logement et d'aides diverses que les habitants de la métropole peuvent mobiliser pour trouver un logement ou mieux se loger. Je pense que sept fiches, Monsieur le Maire, seront largement diffusées par la suite dans les lieux recevant le public, mairies, associations et bien sûr sur les réseaux sociaux.

Vous voyez que les objectifs quantitatifs du territoire roubaisien (je rappelle que le territoire roubaisien c'est Roubaix, Wasquehal, Croix, Hem, Toufflers, Lannoy, Lys-lez-Lannoy, Leers et Wattrelos) sont relativement ambitieux puisqu'on en est à 7 650 logements à produire, soit 1 093 logements par an.

Plus particulièrement sur le plan local de l'habitat à l'échelle des communes, je vais vous évoquer plus particulièrement celle de Hem où on retrouve sur la fiche un quartier prioritaire en QPV, 18 617 habitants, avec quelque chose d'important à repérer, c'est les 32,4 % de logements sociaux, soit 2 300 logements à mettre en corrélation avec la contribution de la commune à atteindre les objectifs (5 % des besoins du territoire roubaisien alors que nous représentons 8 % certes, mais nous sommes à 32,4 % de logements sociaux). C'est pour cela que la voilure a été amenée à 5 %. Alors, il y a 414 logements. Nous allons les détailler par la suite.

Sur les 52 logements vacants (je le dis parce que cela a fait l'objet de commentaires), il y en a une dizaine pour lesquels la mairie gère parce qu'il s'agit de propriétés abandonnées où c'est difficile de trouver des notaires. En revanche, le reste est une estimation par les services fiscaux quand ils ne perçoivent pas de taxes et autres ; ils les estiment donc comme étant vacants. Effectivement, cela m'avait choqué et cela avait choqué un de mes collègues lors de l'exposé de ce PLH 3. Cela peut effectivement être surprenant

qu'il y ait 42 logements vacants sur la commune, mais enfin ce sont des logements privés qui, *a priori*, même s'ils existaient – parce que je pense que c'est du virtuel – réellement, ce serait du privé. Je ne pense pas qu'ils auraient un intérêt pour le logement social, mais au moins peut-être favoriser quand même quelque part, Monsieur le Maire, l'augmentation de la population de Hem.

Nous avons rectifié, au travers des différents exposés dans des commissions précédentes, le projet de logements 2022-2028, arrêté à octobre 2022. Nous avons bien biffé les chiffres parce que ce n'est pas un document qui a été arrangé. Lorsque nous avons fait le tableau précédent, et pour lequel j'ai eu des remarques comme quoi il n'était pas à jour, c'était arrêté à février 2022. Nous l'avons arrêté à octobre 2022 pour être le plus précis possible sur le nombre de logements et nous avons ajouté effectivement le site Watteuw puisque le permis de construire, sauf erreur, Monsieur Pastour, m'a été déposé sur le site de Watteuw.

Je voudrais faire quelques autres commentaires plus généraux, Monsieur le Maire.

L'habitat est un enjeu social majeur identifié depuis plusieurs années au sein de la métropole. Le plan local de l'habitat, en cours de révision, estime à 62 000 le nombre de logements nécessaires dans les dix années à venir. Je dis bien les dix années à venir. Nous en avons vu 6 200 par an pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Une véritable tension existe sur le logement au sein de la métropole européenne de Lille, comme sur le territoire de la ville de Hem qui fait face à de nombreuses demandes de logements, que ce soit en logement social ou en primo accession.

Pour apaiser cette tension, il sera donc nécessaire de compléter l'offre à l'échelle de la métropole européenne de Lille et à l'échelle du territoire communal, compléter l'offre de logements et diversifier l'offre de logements également pour que les familles, les personnes isolées, les personnes âgées trouvent des solutions adaptées à l'étape qui est la leur dans leur parcours de vie. C'est tout l'enjeu de maintenir un niveau de construction suffisamment dynamique pour maintenir le niveau de population et des services qui permettent de bénéficier d'une vraie qualité de vie. Cette offre de logements complémentaire doit rester compatible avec notre objectif de conserver une ville à taille humaine dont la taille démographique ne dépasse pas 20 000 habitants. Nous ne dépasserons pas 20 000 habitants.

Les études, néanmoins, montrent qu'il faudra au moins construire 55 logements par an pour maintenir la population à son niveau actuel et pouvoir garder l'offre de services publics, tant scolaire que commerciale, que nous connaissons. En outre, un habitat de qualité est nécessaire tant pour les raisons d'épanouissement des familles que pour répondre aux enjeux de la transition climatique. La qualité doit être accessible à tous, en particulier aux familles modestes.

Quand on parle d'une offre diversifiée, il faut l'entendre tant quant au type de logement individuel ou collectif que quant au statut locatif ou propriété. Les logements doivent être adaptés aux caractéristiques des personnes et des ménages qui les occupent, suffisamment différenciés pour répondre à la diversité des typologies des familles, construits avec des matériaux durables et recyclables, et de qualité. La ville de Hem devra s'attacher à mettre sur le marché de plus petits logements afin de rééquilibrer notre offre et de permettre un meilleur parcours résidentiel en libérant les grands logements sous-occupés.

Par ailleurs, la ville de Hem est attachée à un urbanisme à échelle humaine qui privilégie l'intégration des opérations d'aménagement à leur environnement urbain, naturel et paysager. À l'heure de la redéfinition du plan local de l'habitat, il est essentiel de réaffirmer le poids et le rôle de la commune dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat, bien sûr, en pleine concertation avec la métropole européenne de Lille. Il est indispensable de diversifier l'offre de logements dans les territoires, de répondre aux attentes exprimées aux différents âges de la vie, d'assurer la mixité sociale à l'échelle métropolitaine et de rétablir la fluidité du parcours résidentiel avec des typologies adaptées. Cette diversité des typologies doit s'appréhender tant à l'échelle de la ville que d'un quartier, et la rénovation urbaine doit y concourir.

Un meilleur partage de l'effort de construction des logements sociaux doit être poursuivi sur le territoire métropolitain en prenant davantage en compte la charge sociale existante dans les villes qui accueillent déjà un nombre important de logement social. La dynamique de la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville doit être soutenue afin d'améliorer significativement les conditions de vie de leurs habitants, souvent parmi les plus fragiles de la métropole.

Autrement dit, nous devons demeurer attentifs et vigilants à ce que ce ne soit pas toujours le même parc social existant qui soit obligatoirement ciblé pour satisfaire les demandes prioritaires des ménages, nombreux, à faibles ressources et de grande taille. Nous porterons une très grande vigilance sur le peuplement et sommes attentifs au grand principe de rééquilibrage territorial prôné jusqu'à présent et à juste titre par la métropole européenne de Lille.

Ainsi, malgré un prix du foncier tel que l'offre nouvelle ne permet pas la production de logements de grandes typologies à bas niveau de loyer, il est plus qu'impérieux que dans le PLH 3 émerge la nécessité d'accompagner la production de logements hors quartiers prioritaires, hors QPV et d'intégrer des produits de grandes typologies.

Merci de votre attention.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci Monsieur Sibille pour cette intervention sur le PLH. Y a-t-il des interventions, des questions ? Démarrons par Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Je vais être plus courte que Monsieur Sibille, je vous le promets. Alors, ces objectifs, je les partage en grande partie. Déjà les objectifs du dernier PLH avaient été majoritairement remplis, mais il n'y avait pas d'objectif de construction de logements intermédiaires qui était proposé et qui rend les logements abordables. De fait, un certain nombre de ménages quittent la MEL faute de trouver un logement abordable et, Monsieur Sibille l'a abordé, aussi sur des loyers soutenables pour toutes les bourses. Il faut que nous soyons aussi attentifs puisque Hem se trouve quand même être une ville aussi où les loyers ne sont pas abordables pour tous. Il ne faudrait pas que les ménages quittent la ville faute de pouvoir trouver un logement intermédiaire sur la ville.

Il y a une tension du parc social qui est toujours extrêmement forte à l'échelle de la ville et cela va s'accroître avec les différents NPRU de l'ensemble des villes de la MEL. Je vous rejoins aussi sur le fait qu'aujourd'hui tout le monde ne remplit pas ces obligations de logement social, parce qu'il y a 25 communes de la MEL qui ne remplissent pas ces obligations. Effectivement c'est quelque chose qui doit être partagé par tous, même si je pense que nos argumentations sont peut-être un peu différentes.

Sur l'avis de la commune, je partage la maîtrise de la politique de peuplement, a deux raisons. Sur les projets de logements, ce qu'il faut – et vous avez parlé beaucoup de typologies de logements – c'est aussi que nous puissions retrouver, dans l'ensemble des choses qui sont proposées dans cet avis, une multitude de typologies qui puisse permettre de la décohabitation quand c'est nécessaire. Nous savons que c'est souvent cela qui est demandé. Cela nécessite des logements qui sont plus petits, plus grands, adaptés aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, etc. à chaque échelle de quartier puisque, quand on vit dans un quartier depuis cinquante, soixante ans, dans une grande maison, même si c'est du logement social, on a envie de rester dans son quartier parce qu'on y a ses attaches, on y a ses habitudes et qu'on connaît aussi les voisins qui peuvent aussi veiller sur les personnes. C'est donc important, cette nécessaire construction au sein des quartiers pour permettre le parcours résidentiel, mais je ne vais pas revenir dessus, vous l'avez dit.

Sur la rénovation de l'habitat existant et tout le réaménagement de l'espace Schweitzer, forcément, c'est quelque chose qui est très important, qui est plus que nécessaire. Intégrer la Tour Bonnier dans le dispositif me semble effectivement urgentissime aujourd'hui pour pouvoir y faire quelque chose de mieux et que cela s'intègre vraiment dans ce projet de quartier important.

Sur le site Damart, je veux revenir aussi dessus puisqu'autant je ne suis pas favorable au projet de la Tribonnerie 2, en revanche nous avons toujours cette position de dire qu'il faut densifier là où c'est possible. Sur ce site-là, je trouve que c'est important de pouvoir densifier, mais d'y faire aussi du logement intermédiaire et abordable pour tous.

Voilà ce que j'avais envie de vous dire aujourd'hui.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHARTE : Merci. Nous partageons aussi les grands objectifs qui sont développés par ce PLH qui veut proposer un développement territorial maîtrisé, durable, équilibré et qui répond à la fois aux objectifs du PLU, du PCAET, du plan de mobilité, du SDIT et de tout ce que nous connaissons. Les objectifs du PLH ont été fixés dans un contexte de zéro artificialisation nette et en priorisant le

renouvellement urbain. C'est tout à fait ce que nous prônons et c'est satisfaisant pour consommer moins d'espaces naturels.

Après, sur la production de logements abordables, je l'ai déjà évoqué au dernier Conseil, au moment où nous parlions de la DSU, et je l'ai évoqué aussi en commission la dernière fois, nous prônons beaucoup le parcours résidentiel des ménages à Hem, mais est-il possible d'avoir un parcours résidentiel quand les prix plafond de l'accession sont à 2 400 euros et que ce sont ces prix plafond qui sont pratiqués actuellement sur la commune ?

J'ai noté la définition de l'accession sociale, enfin l'objectif, en tout cas, qui est écrit dans le PLH. C'est : *« Elle a pour but de maintenir les ménages sur le territoire en favorisant leur parcours résidentiel et en apportant une fluidité dans le parc, en libérant des logements locatifs et notamment sociaux »*. Enfin, moi, je suis convaincue qu'en vendant des maisons à plus de 200 000 euros, on ne s'adresse pas forcément au public des logements sociaux de Hem, ou en tout cas pas de manière prioritaire. Je sais que ce n'est pas facile de proposer du logement à prix abordable, notamment avec la rareté du foncier et l'explosion des coûts du foncier. Ceci dit, je pense que quand Vilogia est propriétaire de son foncier depuis tellement longtemps qu'il l'a déjà amorti, il doit y avoir moyen de négocier avec lui pour faire baisser les prix de l'accession abordable, pour avoir des prix de sortie un petit peu plus intéressants.

Ensuite sur le cahier roubaisien – c'est ce que nous voyons là –, je peux difficilement me prononcer et formuler des remarques parce qu'il y a la moitié des projets que nous ne connaissons pas. Je ne vais pas revenir sur le manque de concertation, nous l'avons déjà évoqué. Néanmoins, nous avons eu une présentation du projet sur Leplat, et moi, personnellement, je trouve que sept logements, cela me paraît largement optimisable, et notamment quand vous souhaitez faire un arrêt de tramway à quelques mètres de cet emplacement sur la Grand-place.

Pour conclure, nous saluons le travail de la MEL et des grands objectifs du PLH ainsi que les principes qui y sont défendus, mais nous nous abstiendrons aussi sur ce projet pour la simple et bonne raison que sur le cahier hémois les projets n'ont pas été portés à notre connaissance et nous ne pouvons pas nous exprimer dessus. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Monsieur SIBILLE.

M. Philippe SIBILLE : Tout d'abord, Madame Chouia, quand vous parlez effectivement que les gens souhaitent rester dans leur quartier, cela fait partie du parcours résidentiel. Le plus bel exemple, c'est Jules Verne, le béguinage Jules Verne, par rapport aux Trois Baudets. Je me souviens bien, on appelait cela « la petite barre », Monsieur Vercamer, Monsieur le Maire, à l'époque, et où un militant, qui était monsieur Jasic – certains l'ont connu autour ; il habitait les Trois Baudets et était un ardent défenseur du logement social – venait de temps en temps me secouer un peu, mais je l'appréciais beaucoup. Il était clair, sans ambiguïté et il me disait : *« Min garçon, si tu veux que je m'en aille, ce sera dans le quartier, mais je ne laisserai pas ma maison (T4) pour repartir ailleurs que dans mon quartier, parce que j'ai mes camarades »*. Vous le connaissiez aussi bien que moi. Il n'était pas le seul, certes, mais je prends quelqu'un d'emblématique parce que, ici, autour de la table, certains l'ont connu et j'ai toujours beaucoup de respect, d'ailleurs, pour ce monsieur parce que parfois il avait des valeurs que je partageais aussi, vous voyez. Cela peut vous surprendre, et c'est vrai que là, Monsieur le Maire, je pense que nous n'avons pas raté quand même le square Jules Verne. Nous voyons qu'aujourd'hui, il est d'ailleurs fort prisé. C'était une opération quand même qui a été relativement réussie. C'est le béguinage Jules Verne. Vous le saviez, j'aurais préféré plus de T3 que de T2, mais à l'époque nous avons mis l'équilibre de l'opération et puis ce n'était pas la même situation qu'aujourd'hui où les populations vieillissaient différemment. Il y avait donc peut-être plus de nécessité de T2, mais aujourd'hui, même les hommes vivent un peu mieux aussi, donc nous sommes souvent en couple et c'est la nécessité d'un T3. Cela, c'est le meilleur exemple que nous ayons pu trouver. Alors, peut-être qu'aujourd'hui, dans les attributions, Madame Chouia, je ne réussis pas toujours à faire coexister des anciens des Trois Baudets, mais *a priori*, dans un premier temps, nous n'avons pas raté l'objectif. Cela c'est une chose et cela doit vous faire souvenir aussi de certaines attributions qui ont été faites à ce niveau-là.

Madame Louchart, je craignais d'ailleurs que vous soyez bien plus censeuse, vous ayant à ma gauche et ayant toujours le président en face de moi. Cela m'obsède, Monsieur le Maire. Il a un regard bienveillant et fixe, mais bon je vous ai à ma gauche, Madame. C'est le hasard qui fait les événements comme ça, mais bon, je m'attendais que vous soyez plus censeuse sur le projet. Oui, Madame, je sais bien que vous avez

raison sur les loyers du logement social même s'il y a des loyers plafond. Nous pouvons discuter sur l'APL réduit des cinq euros. Cela a posé des problèmes aussi avec les loyers plafond. Vous avez une partie aussi du loyer maintenant qu'il n'est plus repris dans l'APL et cela met des difficultés aussi sur le maintien du loyer, je vous l'accorde. Action Logement a fait un bel article dans *Les Échos*, signifiant aussi le nombre de milliards qu'ils avaient perdu à ce sujet-là et que l'on veut encore les ponctionner maintenant pour le logement. Je rappelle qu'Action Logement, c'est le premier contributeur à la création de logements sociaux en France.

Alors, vous n'y avez pas fait allusion, mais je m'y étais préparé. C'est vrai qu'il y a des opérations Vilogia, mais je peux la citer, mais elles se situent dans un quartier tellement emblématique qu'après avoir parlé de l'avenue Laennec pendant des années de façon très négative – on s'en souvient aussi, Madame Chouia –, où certains disaient : « *Il faut débaptiser, c'était le boulevard du shit* ». C'était extraordinaire. Il fallait presque débaptiser. Or aujourd'hui, il y a une forme quand même de paisibilité dans ce quartier et ne voilà-t-il pas qu'un bailleur (alors, c'est Vilogia) – préalablement dans le PLU vous disiez que Vilogia fait ce qu'il veut sur la commune de Hem ; je ne partage pas le même avis, nous avons quand même aussi, parfois, des obligations vis-à-vis de lui de le remettre un peu dans un chemin qui est le nôtre politiquement parlant, mais cela reste un bailleur social effectivement. Là, avoir réussi cette opération, pour moi emblématique de mixité sociale, parce qu'on apporte quand même dans ce quartier une nouvelle population. C'est l'attractivité de la mixité sociale, Madame Louchart, à mon sens. C'est aussi faire sortir. Et Dieu sait si, au quotidien, toutes les semaines, dans les commissions d'attribution logements, qu'est-ce que je peux être satisfait quand quelqu'un quitte le quartier par sa propre volonté et arrive dans le quartier de la Vallée 2. C'est encore arrivé sur les attributions mardi, mais quelque part je reste humble, mais je suis content. C'est l'ascenseur social qui joue, mais aussi l'attractivité. Monsieur Vercamer, moi j'ai été élevé à l'ANRU 1. Il y avait bien aussi, rappelez-vous le ministre à l'époque, Monsieur Borloo, qui au-delà de dire « *les bailleurs ne vont pas s'en mettre plein les fouilles* », il faut aussi que dans les quartiers...

M. Philippe SIBILLE : J'y étais. Permettez-moi. À ce moment-là, j'y étais. Je lui ai marché sur les lacets et c'est là qu'il a évoqué cela lorsque nous étions avenue Henri Dunant. Vous vous souvenez ? Il a donc dit : « *Ce n'est pas la peine. Ce n'est pas pour qu'ils s'en mettent plein les fouilles. Il faut de la mixité et de l'attractivité dans les quartiers. Cessons les ghettos* ». C'étaient les mots utilisés à l'époque. « *Cessons les ghettos*. » Là, on arrive à une population, alors, ce n'est pas terrible, Madame. Sur les douze – parce que nous allons parler de l'ancien site du centre social des Hauts-Champs –, à l'entrée symbolique de cette entrée Laennec, il y a quand même des Hémois.

J'ai été surpris et inquiet. Alors Vilogia, je le persécute avec les services pour que nous obtenions des renseignements. Je voulais aussi savoir dans quelle mesure, dans quelle entreprise les gens travaillaient, mais après on me dit : « *C'est le RGPD* ». Le RGPD, nous ne pouvons pas savoir. Non, mais il y a des Hémois, trois. Pour l'instant, il y en a dix sur douze qui ont été vendus. Il y a quand même trois Hémois qui vont arriver à faire leur parcours résidentiel et donner de la fluidité.

Alors, je n'ai pas le droit d'avoir les adresses. Vous vous rendez compte ? Moi je me rebelle contre cela. Ce sont des gens qui arrivent sur Hem. Il y a des Lysois. Ce sont des gens quand même de notre bassin ici qui viennent sur Hem. Cela m'épate parce qu'ils connaissent quand même l'avenue Laennec et ils viennent. Des Lysois qui ont acheté un logement avenue Laennec. Misère, Monsieur le Maire, quelle satisfaction de voir qu'enfin un quartier tant mis en exergue est quand même apprécié. L'attractivité, vous voyez, c'est cela. En revanche, vous avez raison, Madame Louchart, j'aurais préféré que ce soit moins cher que les 2 400 euros minimum à avoir. J'ai vu sur d'autres sites également que cela allait jusqu'à 4 000 euros. Pas sur Hem, je vous rassure. Bon, effectivement j'aurais préféré que ce soit plus abordable, Madame Chouia. Vous êtes d'accord aussi, mais il y a l'attractivité de la commune qui fait qu'aujourd'hui il est difficile de convaincre Vilogia de faire comme vous l'aviez dit, Madame, sur Lille – c'est cela ? – des prix à 1 990 euros du mètre carré. Tant mieux si Lille arrive à le faire.

Dans mon propos, j'ai quand même aussi évoqué la qualité du logement. La qualité. La qualité, cela a un prix, cela a un coût. Voilà ce que je voulais en dire. Vous allez me répondre, sans doute, mais voilà, ces logements-là, nous avons veillé quand même à ce qu'ils soient convenables et cela reste de l'accession sociale. Il y aura d'autres projets. Jules Ferry, en face, j'ai eu l'occasion peut-être vous en lancer un mot. Il va y avoir aussi des logements Action Logement. Il faut aussi loger, Madame, des gens qui ont la chance aujourd'hui d'avoir un emploi et qui vont aussi enrichir la commune et venir s'installer dans ces dix

logements qui sont sur des dispositifs PSL. Enfin, je ne vais pas retenir l'attention plus longtemps pour expliquer ce dispositif d'accès à l'accession sociale. Je pense que c'est important.

Alors, sur la Lionderie, les logements, on dit 104, peut-être que cela pourrait être un peu plus. Il faut voir un peu dans l'avenir, mais là vous êtes associée, Madame, sur l'évolution de ce dossier. Là, cela va être de l'accession sociale, une nouvelle population, et j'espère qu'intramuros il y aura peut-être beaucoup plus de parcours résidentiels qui pourront se faire intramuros et aussi d'une population extérieure. Je sais, Madame Chouia, que vous m'aviez répondu que nous n'avons pas le même point de vue sur l'augmentation de la population. Peut-être, à un moment donné, arriverai-je à vous convaincre qu'il faut s'en tenir à 20 000. J'ai bien dit 20 000, je n'ai pas dit au-delà. De toute façon, c'est une condition du Maire, sinon j'ai mon billet de sortie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut encore prendre la parole ? Kamel Mahtour.

M. Kamel MAHTOUR : Moi, c'est aussi pour rebondir sur ce PLH et pour faire un arrêt sur image sur les douze logements qui sont sur l'ancien site du centre social des Hauts-Champs, qui est l'avenue Laennec. Bien sûr, je me réjouis que ces douze logements puissent venir dans le quartier. Lorsque l'on a connu l'histoire – et moi personnellement je l'ai bien connu dans les années '80, comme d'autres personnes aussi autour de cette table –, dans les années '80, nous en avons parlé, c'était le boulevard du shit, etc. Ces douze personnes qui ont acheté, ce sont douze familles dont les maisons vont porter l'adresse de l'avenue Laennec. Aujourd'hui, l'avenue Laennec n'est plus l'avenue Laennec des années '80 puisque l'ANRU 1 est passée par là avec un maire qui a été bâtisseur de cette ville, qui a porté l'élan dans ce quartier-là, qui a pu se faire un cadre de vie, avec l'appui bien sûr de Jean-Louis Borloo. Moi, je me réjouis que ces douze personnes, ces douze familles qui viennent puissent se mélanger dans ce grand quartier des Hauts Champs, avec son histoire. C'est le vivre-ensemble.

Voilà, je voulais le souligner.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : C'était vachement bien, l'avenue Laennec dans les années '80. J'ai grandi dans la grande barre, juste à côté. Moi aussi je suis un bébé de l'avenue Laennec et un bébé du centre social des Hauts Champs puisque, du coup, j'y étais en crèche, garderie, centre. Oui, il y a eu des choses dans cette avenue, mais en fait c'est aussi un quartier qui vit de solidarité, où les gens restent longtemps, s'entraident et c'est cela, en fait, que l'on recherche aussi sur Hem. Il y a de l'attractivité, mais c'est surtout une ville à taille humaine où les gens s'entraident beaucoup. On reste toujours attaché à son quartier alors, forcément, nous étions dans les derniers habitants de la grande barre et nous sommes arrivés rue Édouard Branly, à la Lionderie. Nous y sommes toujours. Voilà, c'est cela aussi des histoires de vie sur Hem et, si on y reste, ce n'est pas uniquement pour de l'attractivité ou, si on y vient, ce n'est pas de l'attractivité comme on l'entend. C'est aussi une ville à taille humaine dans laquelle les gens se connaissent, s'entraident beaucoup. C'est cela qui est important, et peu importe finalement que l'on habite avenue Laennec, rue Villemain, rue Édouard Branly ou n'importe où. En fait, c'est ce que l'on y vit qui est le plus important.

M. Francis VERCAMER, Maire : Chantal Laharnar.

Mme Chantal LAHARNAR : Moi j'ai habité avenue Laennec aussi. Nous sommes arrivés en 1964 et j'ai toujours mes deux frères qui habitent avenue Laennec. On est toujours bien. J'habite rue Jules Watteuw et je suis bien. Je viens d'acheter ma maison il n'y a pas très longtemps, il n'y a pas de problème. Il y a trois ans j'ai acheté ma maison. Pour vous dire que j'ai connu Karima toute petite.

[rires]

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous n'allons quand même pas finir par une farandole. [rires] Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : Je voulais juste réagir par rapport au prix, à la qualité, etc. Oui, effectivement la qualité a un coût. Je suis d'accord. C'est pour cela que, parfois, quand le prix du foncier est cher, il est difficile d'équilibrer des coûts moins chers. Encore une fois je pense que quand Villogia ne paye pas son foncier ou alors l'a déjà amorti depuis tellement d'années... Franchement, vous dites que vous regrettez que ce ne soit pas moins cher, mais en fait c'est le rôle de la mairie de négocier avec les promoteurs pour que le prix de l'accession sociale soit moins cher que 2 400 euros. J'ai donc envie de

dire que c'est votre rôle de faire en sorte que ce soit moins cher. Sur la qualité, je suis très critique envers Vilogia ce soir. Je suis désolée, c'est leur soir, à Hem ils ont quand même construit des maisons avec des cuisines sans fenêtre. Voilà, c'était juste pour le dire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Très bien. D'autres interventions ? Je pense que ce débat était intéressant. Nous avons eu un petit rappel historique de l'avenue Laennec. Moi aussi, j'y ai habité. C'était au 1, rue Briet. C'était juste après. J'ai habité là pendant sept ans. Nous avons tous une petite part de nostalgie sur ces espaces.

Je vais simplement rebondir sur ce petit lotissement, ancien centre social des Hauts Champs. Je me souviens – vous vous souvenez, Philippe ? – quand nous avons travaillé sur le projet de renouvellement urbain 1 (au début des années 2000 puisque nous l'avons signé en 2004), nous avions envisagé de mettre de l'accession à la propriété. Nous avions regardé et on nous avait dit : « *Mais c'est impossible. Ce n'est même pas la peine d'essayer, ce ne sera pas vendu* ». À l'époque, lorsque j'étais à la politique de la ville, à la MEL, je me souviens que j'avais fait la même démarche. Je m'étais dit : « *Nous allons faire la même démarche à Roubaix* ». Il y a donc eu un projet d'accession sociale aux Trois Ponts. À la fin du mandat où j'avais mis cela en place quand j'étais en début de mandat, il y avait eu zéro maison de vendue. Zéro maison vendue en cinq ans de temps. Là, nous mettons en vente ; les dix logements ont été vendus en trois mois. C'était en juillet et en septembre c'était vendu, vous voyez. Les temps ont changé.

À l'époque, on pensait ne pas pouvoir mettre de l'accession avenue Laennec parce qu'on pensait que les gens n'allaient pas acheter. Il y a eu ce projet et l'on voit bien que c'est une image qui a complètement changé. Même si ce quartier est attachant, il est sympathique, les gens aiment y habiter, etc., mais l'on voit bien qu'il a quand même changé d'image, ce qui fait qu'un certain nombre de populations extérieures, ou même du quartier, achètent et viennent s'y implanter. C'est tant mieux parce que cela a recréé de nouvelles familles, une nouvelle mixité, et des nouvelles familles qui seront peut-être attachées aussi à leur quartier demain.

Quelques mots aussi sur une chose que vous avez peut-être oubliée, tous autour de la table. C'est qu'il y a à peine un an, nous avons travaillé sur le PADD, le projet d'aménagement et de développement durable de la ville, qui était destiné à travailler notamment sur le PLU, mais également sur le PLH. À l'époque, le besoin en logements qui avait été estimé c'était 550 logements pour 2022-2028. Vous pouvez remarquer (je réponds en même temps à Madame Louchart) que ce qui est prévu jusqu'à 2022-2028 ne fait que 414 logements, je crois, à ce jour. C'est-à-dire que nous ne sommes même pas encore à ce que le CEREMA – puisque c'est le CEREMA qui avait travaillé sur ce sujet – nous avait projeté comme besoins. C'est-à-dire que le besoin sur les six prochaines années, jusqu'à 2028, c'est 550 logements. Aujourd'hui, 414. Je vous laisse simplement à votre réflexion.

Je réponds maintenant à Madame Louchart. Il n'y a pas la Tribonnerie dedans, parce que le premier logement à la Tribonnerie ne sortira pas avant 2028. Parce que le PLU ne va pas être adopté avant 2024. Le temps de faire les procédures de construction, de ZAC ou d'aménagement, en tout cas de voirie, etc., la première maison sortira peut-être en 2029 ou 2030. Vous voyez bien que, aujourd'hui, nous ne sommes déjà pas avec notre quota de logements prévus et en plus, après ces logements-là, nous n'avons plus un seul terrain disponible, plus rien. Alors, vous allez me dire, « *oui, mais il y a peut-être d'autres qui viendront* ». Peut-être, il peut y avoir un logement, un foncier qui se découpe en deux. On fera peut-être une maison par ci, une maison par-là, je ne dis pas le contraire, mais on ne construira jamais 550 logements sur le deuxième PLH 4, parce qu'en fait le PLU 3 est sur le PLH 3 et le PLH 4. Sur le PLH 4, vous m'expliquerez où vous faites vos logements, parce que les gens ont besoin de logements. Nous avons bien vu, lorsque nous avons fait le PADD, avec des projections qui ont été montrées par les spécialistes (le CEREMA, etc., ce n'est pas Francis Vercamer ; ce sont des gens qui ont fait le calcul) que le besoin de logements restait très important dans les dix ou quinze prochaines années. Même si après il est vraisemblable qu'il y ait une courbe un peu moins forte, mais aujourd'hui, rien qu'entre l'année dernière et cette année, la demande de logements est passée de 51 000 à 58 000 sur la métropole lilloise. Sept mille logements de plus, 12 % de plus rien qu'en un an. Vous voyez que la situation est extrêmement tendue sur la métropole lilloise et à Hem. C'est d'ailleurs pour cela que le PLH 3 est un peu ambitieux en termes de logements, mais il n'est pas encore assez suffisant pour faire face aux demandes. Je voulais simplement le rappeler quand même parce qu'il y a aussi un devoir de solidarité. C'est bien d'avoir de grands principes ; c'est aussi bien de respecter les populations qui cherchent après des logements. Je vous rappelle que 50 % des logements, c'est leur premier logement qu'ils cherchent. Vous regardez dans

le PLH 3 qui est présenté, 50 % des demandes de logement, c'est leur premier logement. Ce ne sont pas des gens qui veulent muter. Ce sont des gens qui cherchent un logement et qui vivent en cohabitation – Philippe en a beaucoup – parce qu'il y a un parcours résidentiel qui est un peu sclérosé parce qu'il n'y a pas assez de logements. On n'arrive pas à faire un parcours résidentiel.

Aujourd'hui, nous avons de grands logements qui sont occupés par des personnes seules, qui cherchent un domino (ce que l'on appelle un domino, c'est un bégainage ou un logement de plain-pied), un T1, un T2 ou un T3, parce qu'ils cherchent beaucoup de T3, mais même un T2 les satisferait, mais ils n'en trouvent pas parce qu'il n'y en a pas. Il y a un besoin de T2, de T3 pour faire du parcours résidentiel et qu'on libère ces grands logements pour pouvoir réaccueillir des familles. Je vous rappelle que cette année nous avons perdu 77 enfants, principalement en maternelle. C'est-à-dire que, l'année prochaine et les années qui viennent, nous allons retrouver ce manque dans l'élémentaire et, que malheureusement, nous n'avons pas une vision très sereine sur un nombre d'enfants qui grimpe dans nos écoles. Cela a deux conséquences : un, nos écoles sont « sous-alimentées », sont en sous-effectif et nous fermons donc les classes. La première conséquence est que nous fermons des classes. C'est quand même assez grave. La deuxième conséquence, c'est que comme nous fermons des classes, l'école coûte le même prix, divisé par moins d'enfants, et nous payons donc une deuxième fois plus cher que l'école privée puisqu'elles sont financées au nombre d'enfants et que leurs effectifs ne baissent pas. Je n'y peux rien, c'est comme ça. C'est pour cela que nous cherchons à regarnir nos grandes familles, nos grands logements que nous avons aux trois fermes, que nous avons avenue Laennec (enfin, dans les Hauts Champs en général et dans les trois fermes). Nous avons des T5, T6, T7 qui sont aujourd'hui sous-occupés. C'est très important de remettre des familles dedans avec des enfants pour regarnir, redonner des effectifs à nos écoles parce que ces écoles perdent beaucoup d'enfants. Ce qui est particulièrement « amusant » c'est que là où nous avons perdu plus d'enfants cette année, c'est à Victor Hugo. À Victor Hugo. Non, il n'y a rien d'étonnant, sauf que la Tribonnerie est aussi faite pour regarnir un peu l'école Victor Hugo.

M. Francis VERCAMER, Maire : Cela, c'est ce que vous pensez. C'est d'ailleurs pour cela que dans l'OAP de la Tribonnerie nous avons prévu 30 % de logements sociaux, plus un certain nombre de logements en accession sociale, de façon à ce que nous puissions aussi regarnir nos écoles publiques. Il n'y a pas que des terrains libres, comme vous avez semblé l'indiquer. Il y a aussi beaucoup de logements sociaux puisque je vous rappelle que la répartition est dans l'OAP. Il suffit de la regarder.

Je pense que nous avons fait le tour. Après, nous pouvons toujours parler de la Tour Bonnier et de Schweitzer. C'est vrai que c'est un projet que nous allons travailler. Vous avez raison, Madame Louchart, sur la qualité du logement. Il faut que nous soyons beaucoup plus vigilants sur la chose parce que nous avons parfois eu des logements qui n'ont pas été à la hauteur de ce que nous attendions. Après, c'est vrai que nous ne sommes pas techniciens et ce n'est donc pas toujours facile de pouvoir l'estimer. Nous voyons souvent après coup que les isolations ne sont pas faites de manière correcte. Cela arrive, c'est vrai. Il faut que nous soyons exigeants vis-à-vis de nos bailleurs sociaux sur la construction de logements de façon à ce que nous ayons une meilleure qualité. C'est aussi l'objet, d'ailleurs, d'un certain nombre de conventions que nous passons avec les bailleurs sociaux, et avec la MEL aussi, d'ailleurs, parce qu'ils sont cocontractants, de façon à nous assurer d'une certaine qualité dans les logements sociaux.

De là la réflexion de Jean-Louis Borloo, « *ce n'est pas fait pour s'en mettre plein les fouilles* », parce que c'est effectivement l'expression qu'il a utilisée lorsqu'il était venu et qu'il était ministre du Logement et de la Politique de la ville.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Deux abstentions.

Avec 30 voix pour et 2 abstentions de Jacques Dupont et Mathilde Louchart, les élus approuvent l'avis de la commune de Hem sur le Plan local de l'habitat 2022-2028 de la Métropole européenne de Lille.

20. CONVENTION TFPB - PROLONGATION

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous poursuivons, toujours avec Philippe Sibille, et la convention de taxe foncière sur le patrimoine bâti.

M. Philippe SIBILLE : L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les organismes HLM en quartiers prioritaires – L'article 1388 bis du Code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. C'est un avantage fiscal accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcé et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc en y renforçant leurs interventions, notamment au moyen d'actions de gestion de proximité urbaine (la GUP) contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et la participation des locataires. Ces contreparties sont alors formalisées par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, la MEL et le représentant de l'État, convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB, obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement de cette taxe foncière. Les orientations de la convention doivent se traduire par des programmes d'action qualitatifs et chiffrés pour lesquels un suivi renforcé est réalisé.

Un cadre national d'utilisation de l'abattement de cette taxe foncière a été établi par le ministère en charge de la Politique de la Ville et l'Union sociale pour l'habitat (USH). Il définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers des axes d'intervention, les principaux à la gestion des déchets et des encombrants (je parle plus sur ce que nous vivons sur Hem), les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle et les petits travaux d'amélioration du cadre de vie. Cette convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville et a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine (je le répète, GUP, Madame Leplat) pilotées par les collectivités locales et l'État. C'est pour cela qu'il y a cette demande de prolongation puisque le contrat de ville a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Il fallait que cette taxe TFPB s'aligne sur la même démarche puisqu'elle fait partie du contrat de ville.

Alors, j'ai des tableaux. Oui, Madame Louchart, je vous les montre de loin, mais nous pourrions nous voir s'il le fallait. J'ai quand même des tableaux. Je remercie l'administration de me les avoir amenés juste à temps. Des tableaux avec bien des couleurs qui justifient à chaque fois sur les actions, le chiffrage, et là je suis peut-être passé à travers le RGPD, mais je ne vous les montrerai pas (j'ai les adresses). Les quartiers sur lesquels ils sont intervenus, ou des entrées de collectif sur lesquelles ils sont intervenus. Alors, ils sont bien évidemment priés au moins d'utiliser cette taxe qui leur est supprimée des 30 %, mais je pense – alors peut-être que je suis naïf, Madame Louchart, peut-être – qu'ils en font plus. Ils en font plus, c'est mon impression, tout au moins au point de vue financier, sur le succès. Après, peut-être est-ce différent, mais au moins j'ai des lignes budgétaires.

Je vais dire, autant pour Madame Chouia que Monsieur Dupont, le président est là, c'est l'État, quand même, qui contrôle. Cela m'étonnerait quand même que quelque part l'État fasse don comme cela de taxe foncière si jamais il y a une mauvaise utilisation par le bailleur. Je pense qu'ils sont contrôlés. Il y a également la MEL, et nous avons aussi des retours avec la MEL sur l'utilisation de cet abattement.

Maintenant, nous pouvons mieux faire. Ils peuvent mieux faire. C'est certainement vrai, mais je pense quand même que cette taxe foncière... Moi, je suis au moins rassuré par ces documents que j'ai pu avoir. En 2021, c'était 63 000 euros. Quand on voit, sur la tranquillité urbaine, les interventions qu'ils mettent en place, à mon avis, sur des petits travaux qu'ils ont réalisés sur les déchets, sur le vandalisme et autres, je pense qu'ils sont au-dessus. Très sincèrement, ils sont au-dessus de cet abattement, mais ceci dit ils peuvent en bénéficier quelques années quand même, de cet abattement. J'espère que ce sera régularisé d'année en année ; que ce qu'ils n'ont pas fait une année ils le feront l'année d'après.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci Monsieur Sibille. Qui veut prendre la parole ? Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Je n'avais pas l'intention de remettre en cause l'utilisation de l'exonération par Vilogia, en fait. J'imagine bien qu'ils l'utilisent, de toute façon. Effectivement, c'est contrôlé et c'est légal. Déjà, je voulais que tout le monde sache que Vilogia a un abattement fiscal sur la propriété bâtie, parce que tout le monde ne le sait pas. Après, comme vous le dites, l'intérêt c'est qu'ils aient un même niveau d'exigence et de qualité dans la gestion des résidences que sur tout le reste de leur parc. C'est là que nous pouvons un tout petit peu contester les choses parce que, certes, ils montrent des dépenses – de toute façon, il y en a partout –, elles ne sont pas à la hauteur des besoins.

Je pense que nous n'avons pas besoin de rappeler toutes les pétitions qui ont circulé par les habitants sur certaines résidences. Je pense que si nous faisons un questionnaire de satisfaction des habitants sur la qualité des services qui sont rendus par Vilogia, nous n'aurions pas beaucoup de surprises.

Voilà, j'avais juste envie de mettre en exergue le fait que Vilogia, pour moi, bénéficie quand même d'un cadeau fiscal pour des efforts qui pourraient être plus importants. Pour autant, je vais quand même voter pour cette délibération parce que j'ai envie que Vilogia puisse disposer des moyens nécessaires à assurer une qualité dans ce rôle.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut encore prendre la parole ? Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : C'est juste pour déconner. Je ne voue pas un culte au président, moi. Je ne sais pas pourquoi vous m'avez dit : « *Il y a le président juste en face* ». Non, je ne voue pas un culte au président. C'est bon.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je soupçonne Monsieur Dupont de s'être arrangé avec les services techniques pour mettre le président là pour qu'il nous surveille. Monsieur Sibille.

M. Philippe SIBILLE : Madame Louchart, je le disais dans mon propos, bien sûr, ce n'est jamais parfait. Je suis d'accord avec vous sur les pétitions. Il y a des entrées ou c'est compliqué aujourd'hui. Vous savez que sur Schweitzer, malheureusement, ce qui se passe par rapport à la grande barre Schweitzer, il faut savoir qu'il y a quand même aujourd'hui des non-relocations de logements. Parce qu'il y a des entrées, aujourd'hui, on ne s'en sort pas ; elles sont vraiment dégradées à tel point qu'on ne sait plus louer. Dans les commissions d'attribution, Madame Louchart, je me refuse – Monsieur le Maire le sait – à accueillir des gens extérieurs qui ne connaissent pas. J'ai dit à Vilogia : « *Si vous le faites, moi je les inviterai avant à passer une semaine – Le "vis ma vie", vous savez –, pour voir* ». Malheureusement, cela se gangrène sur l'avenue Schweitzer parce qu'il y a tout un côté de Schweitzer qui a été rénové, réhabilité. Ce n'est pas le nec plus ultra, mais malheureusement aujourd'hui, Monsieur le Maire, Schweitzer, au-delà de l'avenue Dunant, commence à se gangréner. Nous avons la difficulté de trouver des locations, des locataires à tel point que certains (c'est arrivé à deux reprises) déposent les clés à Vilogia et s'en vont.

Comme quoi, quand nous avons cette taxe-là et que je demande une plus grande surveillance dans certaines entrées où il devrait non pas revenir (nous n'allons pas reparler sur le sujet des gardiens ou autres), mais je pense qu'il y a quand même des îlots où il serait nécessaire d'avoir une présence quasi quotidienne de médiateur. Je ne parle pas de chez nous. Kamel Mahtour fait comme il le peut, mais de médiateurs de chez Vilogia pour tenir les entrées. Il suffit d'un ou deux qui pourrissent l'entrée et c'est fini. Or je m'en inquiète de plus en plus sur cette avenue Schweitzer. Heureusement, Monsieur le Maire, qu'il y a un projet qui s'initie, mais je pense que nos collègues seront concernés le moment venu pour la concertation. Espérons-le, parce qu'il va être temps que nous puissions à nouveau regratifier cette avenue parce qu'elle perd en qualité de locataires et que nous avons tant besoin de ces logements sociaux. Il y a une nouvelle entrée sur Schweitzer où, aujourd'hui, on n'arrive plus à positionner des habitants, et même lorsque Vilogia nous propose des extérieurs – parce qu'il faut bien aussi jouer dans ces commissions d'attribution sur des extérieurs –, même là nous avons de la difficulté de trouver des candidats qui se tiennent et je me bagarre pour que ce ne soit pas une entrée camouflée sur la commune où, trois mois après, nous avons une demande de mutation. On rentre dans un logement, on sait qu'on ne va pas y rester et, après, cohabitation, décohabitation.

Un petit point si vous le permettez pendant que j'ai le micro. Madame Chouia, vous aviez raison quand vous évoquiez les cohabitations et les décohabitations. Cela fera plaisir peut-être à Monsieur le Maire, comme vous suiviez tous les trois le projet de la Lionderie. Pour le dernier logement rue de la Lionderie, pour lesquels je me faisais attraper dans les réunions NPNRU, parce que vous savez que nous avons délogé l'habitante pour lui trouver un logement et, derrière cela, deux cohabitations connues et le troisième qui est arrivé en se disant : « *puisque vous connaissez la famille de madame Chouia...* ». Il s'est dit : « *Tiens, la belle opportunité. Ils ont relogé mes frères et sœurs, eh bien moi je reviens* ». Il a fallu aussi trouver une solution. *A priori*, cela se passe bien parce que c'est ce qui nous manque pour pouvoir démolir une barre. Enfin, vous voyez, les quatre logements là, rue de la Lionderie. C'est vrai qu'aujourd'hui nous avons ces problèmes de décohabitation pour lesquels nous ne trouvons pas de logements suffisants.

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous pouvons refaire la délibération précédente, mais nous allons peut-être arrêter là. Simplement, moi je souscris sur le principe – je le disais tout à l'heure – sur le fait qu'il faut que nous soyons plus vigilants sur la qualité de construction. Néanmoins, la TFPB c'est plus sur la gestion urbaine de proximité que le bailleur est appelé. C'est-à-dire la propreté, la sécurité, le service à la personne ou le service public qu'il peut mettre en œuvre plus que sur l'isolation thermique ou la modernisation du logement. Dans la liste des travaux qui peuvent être comptabilisés, c'est la petite réparation, mais cela dépend ce qu'on appelle petites réparations. Le reste, c'est surtout l'environnement général et la qualité de vie dans le quartier qui sont demandés par l'État au bailleur social. Ce n'est pas avec la TFPB que nous allons avoir des logements avec lesquels nous allons traiter l'insalubrité ou l'éventuelle indécence. Ce n'est pas avec cela que nous allons le faire. C'est avec les crédits de Vilogia et sur les enveloppes spécifiques, avec des aides d'ailleurs de l'ANAH ou de la MEL, parce que la MEL participe à cette modernisation et à cette rénovation des logements. Cela peut être l'ANRU. Cela peut être un autre, mais malheureusement pas la TFPB encore.

Très bien, je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? C'est l'unanimité.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent la prolongation de la convention sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

24. AVIS DE LA COMMUNE DE HEM SUR LE PLAN DES MOBILITES

M. Francis VERCAMER, Maire : Je passe la parole à Barbara pour le plan de mobilité. Nous en avons fait des plans aujourd'hui.

Mme Barbara RUBIO COQUEMPOT : Merci Monsieur le Maire. Ce soir, nous allons vous présenter le plan de mobilités, projet présenté lors du dernier Conseil métropolitain du 24 juin dernier.

En effet, la MEL, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, doit assurer la planification, c'est-à-dire le suivi de la politique de mobilités, assurer et contribuer aux objectifs des lois environnement, la lutte contre le réchauffement climatique, celle de la pollution de l'air, la lutte aussi contre la pollution sonore et celle de l'étalement urbain.

C'est donc une démarche encadrée juridiquement, volontairement coconstruite et transversale. Elle est encadrée juridiquement, car le plan de mobilité est issu du comité de pilotage et est encadré d'évaluation environnementale. Il est coconstruit parce qu'il est travaillé avec les 95 communes de la MEL.

Le calendrier prévoit donc des consultations obligatoires avec les communes qui font suite à l'arrêté du projet du Conseil métropolitain du 24 juin dernier. S'ensuivront deux mois d'enquête publique sur le projet pour une approbation du plan de mobilités en 2035 lors du Conseil métropolitain de juin 2023.

Les enjeux de ce plan mobilité sont d'abord d'anticiper la croissance démographique. En effet, nous avons une croissance, un pic démographique dans les années 2000 et, pendant sept ans à peu près, la natalité a fortement augmenté. La métropole comptera donc 115 000 habitants supplémentaires et 80 000 emplois supplémentaires, ce qui veut dire des déplacements plus nombreux, entre 400 000 et 600 000 supplémentaires, soit 5 millions de déplacements par jour dans la métropole.

On comprendra donc l'objectif du plan de mobilité de soutenir l'ambition de la MEL sur les sujets de mobilité. Il y a quatre enjeux : mettre en place une mobilité pour tous en assurant l'équilibre de la qualité de vie et le développement de notre territoire, favoriser les modes de déplacement les moins polluants pour être en phase avec les différentes lois environnementales, proposer une mobilité pour tous à un prix abordable, et développer la mobilité qui contribue au dynamisme économique. Ces enjeux nous amènent donc à faire évoluer les usages au regard de nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre (-40 % versus 2016) et être en phase aussi avec le PCAET et le SCOT.

Un graphe assez parlant nous montre l'évolution des parts modales. On voit très clairement que la part modale du vélo augmente entre 2016 et 2035, passant de 1 % à 8 %, quand celle des transports en commun prend +9 %, ainsi que celle de la marche (+3 %) au détriment de l'usage de la voiture. Entre les deux, vous voyez la différence : c'est qu'il y a l'arrivée du SDIT. En effet, ces changements de comportements seront bien accompagnés par l'arrivée de différents modes de déplacement doux

proposés, dont l'arrivée de nouveaux transports en commun comme les lignes de tram, les nouvelles lignes de bus à haut niveau de service et les lignes express nouvelles.

La MEL accompagnera donc le développement de la mobilité par la marche et les vélos, je vous l'ai dit. Pour assurer ces enjeux, il faut un plan d'action qui est basé sur trois axes. D'abord, l'infrastructure pour suivre leur optimisation, les moderniser et aussi compléter le réseau d'infrastructures. Au niveau du service, qualité et fiabilité seront nécessaires et, enfin, les changements de comportement seront en effet nécessaires. En deçà de deux kilomètres de distance, il est démontré qu'il faut privilégier la marche et le vélo ; entre deux et cinq kilomètres, le vélo, les transports en commun ou encore les véhicules motorisés peu émissifs.

Quelle est la position de la ville sur ce plan de mobilité ? Bien évidemment, nous adhérons pleinement dans cette volonté de diversifier les modes de déplacement pour tous. Nous poursuivrons notre attention portée sur l'aménagement de l'espace public, comme nous le faisons depuis deux ans, en ayant posé comme un variant à tout projet de renouvellement de voirie de prendre en considération la place du piéton, des vélos ou encore des trottinettes et de limiter l'usage de la voiture. C'est ainsi que, par exemple, l'école Jules Ferry se dote d'aménagements cyclables, d'arceaux, de larges trottoirs et pourrait, pourquoi pas, à terme, faire l'objet d'une expérimentation comme rue école dans le prolongement de la rue de l'abbé Lemire.

Nous encourageons la MEL à soutenir les expérimentations locales. Plus d'un an que nous réclamons un test de mise en location de trottinettes électriques via un opérateur privé, invité lors de notre dernière fête du vélo, mais dont la mise en place ne peut se faire sans la compétence de la MEL.

Nous encourageons la MEL à anticiper les solutions de mobilité à hydrogène non polluante. La ville de Hem considère comme déterminant le renouvellement de la délégation de service public pour 2025. Nous y serons attentifs et travaillons déjà, par des réunions en amont avec Ilévia et les services concernés de la MEL, afin que le réseau de transports en commun assure bien la desserte de notre ville et l'interconnexion avec ses villes voisines de Roubaix et de Villeneuve d'Ascq. En effet, nombreux sont nos Hémois à manifester le besoin de se rendre aux Quatre cantons, Pont de Bois, Les Prés et encore Eurotéléport.

Nous insisterons donc sur le maintien de la performance des lignes de bus. En 2021, d'ailleurs, le taux de ponctualité des bus Ilévia était de 96 % (source : Commission transports, septembre 2022). Nous insisterons également sur la nécessité de faire la jonction tram-métro en moins de quinze minutes. Dans le cadre du SDIT, la ville souligne l'importance d'assurer un rabattement efficace vers Lille lors de la mise en œuvre de la ligne de tram reliant Hem à Roubaix. En effet, il est tout à fait envisageable une exploitation du tram faisant Hem-Roubaix-Lille et nous la soutiendrons.

La ville de Hem rappelle sa volonté de voir réaliser rapidement le doublement de la M700 avec un axe dédié aux transports en commun à haut niveau de service – nous l'avons dit plus tôt ce soir – et au covoiturage complété par une piste cyclable. Notre ville a déjà répondu positivement, d'ailleurs, à la MEL à l'étude de faisabilité d'une aire de covoiturage à proximité.

De même, avec la participation active de ses habitants, la ville de Hem s'inscrit dans le plan de mobilité avec le futur projet de la M6 et de l'avenue de Gaulle offrant une meilleure qualité de déplacement aux transports en commun, aux vélos, aux piétons et encore aux voitures avec, là encore, une possible aire de covoiturage.

La ville de Hem encourage donc la MEL à poursuivre son schéma cyclable métropolitain et la poursuite du déploiement, pour notre ville, de nos aménagements vélo. Nous n'oublions pas les zones d'activités économiques et souhaitons également que la MEL apporte des solutions de transport alternatif aux salariés de nos zones économiques.

Nous avons largement et continuerons à encourager la MEL à accélérer le déploiement des bornes électriques, sujet travaillé actuellement avec les équipes de la MEL, et insistons pour que le système de paiement soit identique ou compatible avec les bornes du privé.

La ville de Hem partage avec la MEL la volonté de favoriser la marche en rappelant ses bienfaits sur la santé. Enfin, et non des moindres, nous soutenons et encourageons la MEL à développer la sécurité des usagers en maintenant son exigence. Quant à la sécurité des biens, la ville de Hem incite la MEL à

l'augmentation des abris vélos sécurisés en complément des aménagements du SDIT, mais aussi, pourquoi pas, sur les aires de covoiturage.

Voilà le plan de mobilités de la MEL. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de donner un avis favorable à ce plan de mobilités. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut prendre la parole ? Monsieur Dupont. Il y a longtemps que Monsieur Dupont n'a pas parlé, donnons-lui la parole.

M. Jacques DUPONT : Je suis un garçon discret. Il y a une petite chose avant de commencer sur le fond, c'est que nous ne votons pas pour le plan de mobilité de la MEL. Nous votons pour l'avis donné par la ville sur le plan de mobilité de la MEL.

Mme Barbara RUBIO COQUEMPOT : C'est exactement ce que j'ai dit : *« Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de donner un avis favorable au plan de mobilité »*.

M. Jacques DUPONT : Non, pas au plan de mobilité, à l'avis de la ville sur le plan de mobilité. Ce n'est pas tout à fait la même chose parce que nous sommes très favorables au plan de mobilité de la MEL, mais nous sommes plus mitigés sur l'avis que vous en avez donné. Vous venez d'ailleurs de nous partager votre avis sur le plan de mobilité de la métropole européenne de Lille qui doit guider notre décision dès l'an prochain et jusqu'en 2035. C'est un plan pour booster l'usage des transports en commun, booster la marche et le vélo, changer nos voitures et surtout l'usage que nous en faisons.

Ce plan mobilité, vous y avez contribué. Il a été voté à la quasi-unanimité en juin à la MEL. Maintenant, le vrai challenge c'est sa mise en œuvre. Au risque de casser l'ambiance, je rappelle que l'évaluation du précédent plan métropolitain, de même nature, fait état de décalage entre ses ambitions initiales et les réalisations effectives. Il s'est traduit, certes ici comme ailleurs, à l'époque de vos GOPH successifs, par un usage en hausse de la voiture, par aucune avancée marquante dans l'usage des transports collectifs et par la sous-utilisation des modes de transport doux.

Notre devoir pour les dix années qui viennent est de ne pas reproduire les mêmes erreurs, d'être volontaristes sans faux semblant, d'être pragmatiques plutôt que dogmatiques, et surtout pas angéliques. C'est avec cette grille de lecture que nous avons évalué votre avis. Ainsi, nous avons trouvé dogmatique votre référence aux solutions de mobilité à hydrogène, une technologie totalement décalée et inopérante à notre échelle et à court terme. Nous avons trouvé pragmatique votre demande concernant la mise en œuvre du SDIT. Vous avez compris que les 88 % de Hémois qui dépendent de leur voiture pour aller travailler ont besoin d'une alternative efficace et confortable en mode doux ou en transports en commun vers Roubaix, comme vers Villeneuve d'Ascq. Nous n'avons pas trouvé suffisamment volontaristes vos projets en matière de bornes électriques. Il y a urgence. Contrairement à toutes les villes voisines, Hem est une zone blanche. C'est d'un schéma directeur d'équipements en bornes électriques, en priorité dans les parkings publics et privés, avec calendrier, moyens et conventions de partenariat dont Hem avait besoin. Vous êtes attentistes alors que la MEL n'aurait évidemment pas sanctionné une telle initiative.

D'ailleurs, la ville s'engage dès 2023 à déployer des bornes électriques en parallèle de celles de la métropole. C'est une bonne chose et je ne crois pas qu'elle sera sanctionnée pour cela. Votre avis ne nous rassure pas enfin sur votre volonté de donner à court terme une impulsion décisive sur les sujets liés aux rues scolaires, ou ZFE, et sur la bonne application des principes de cohabitation, de complémentarité et de respect des différents modes de déplacement dans une même rue.

Enfin, nous voulons souligner que le plan de mobilités souscrit à une trajectoire de santé publique. Suivant une étude du service d'épidémiologie et de santé publique du CHU de Lille de 2021 étudiant les agglomérations de Dunkerque et la nôtre, les habitants des quartiers les plus marchables sont en meilleure santé cardiovasculaire, ont moins de diabète, d'hypertension ou d'obésité. Or dans le baromètre des villes marchables 2021, l'agglomération lilloise n'obtient la moyenne dans aucun des critères. Nous sommes pour le déploiement du plan de mobilité métropolitain dans toutes ses composantes. Nous sommes plus réservés par votre avis, mais pour vous encourager, nous voterons malgré tout pour.

Je voudrais ajouter une dernière chose à ce propos. Le 12 octobre – je pensais que vous en auriez fait l'annonce au début du Conseil –, il y a une conférence à la ferme Franchomme, qui est organisée sous

l'égide de la ville et de l'association SAVE, sur le retour du vélo en ville par l'universitaire Frédéric Héran. Je vous engage à y participer. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Quand il y aura des panneaux lumineux, nous pourrons le mettre dessus. Alors qui veut la parole ? Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Je pense qu'il faut une vraie rupture. Effectivement, si nous voulons réduire la part de la voiture en ville, il faut une vraie rupture. Pour permettre tous ces reports de mobilité – alors, moi je partage l'avis de la ville et ce qui est inscrit dans ce plan de mobilité, avec quelques réserves –, je suis tout à fait d'accord sur les parkings relais, la logique du dernier kilomètre, les besoins d'aménagement des points noirs, le tracé du tramway aussi sur la ville de Hem avec son prolongement et qu'il puisse aller jusqu'à Villeneuve d'Ascq, Lille, etc. Je pense que c'est nécessaire si nous voulons réduire la part de la voiture en ville chez nous.

Je pense que j'aurais rajouté quelque chose sur un vrai plan de piétonnisation. Alors, les expérimentations sur les rues scolaires, c'est important. Nous pouvons peut-être imaginer aussi piétonniser quand il y a les marchés hebdomadaires, parce que c'est là où cela fonctionne, finalement, au centre-ville ou à Beaumont. Piétonniser sur ces axes-là et de tester, voir ce que cela produit aussi.

Sur le partage de l'espace public, je vous l'ai déjà dit, je pense que plus nous allons laisser une part importante de la voiture, moins nous allons avoir l'incitation à changer de mobilité.

Sur l'avis de la ville concernant la prochaine délégation de service public, je fais partie des élus qui ont appelé de leurs vœux la non-hausse des tarifs Ilévia. Je pense que c'est un vrai frein. Si on veut permettre à tout un chacun d'utiliser les transports en commun, augmenter significativement à chaque fois le prix du billet, c'est compliqué. En revanche, moi je suis plutôt de celles qui disent qu'il faut aller vers une gratuité progressive. Nous avons la gratuité sur les moins de 18 ans ; nous pouvons l'imaginer sur les seniors ; nous pouvons l'imaginer sur les jeunes de 18 à 25 ans qui, eux, ne peuvent pas bénéficier du RSA. En revanche, dans ces jeunes, nous avons parfois des étudiants qui ont la pauvreté étudiante. Elle est dramatique dans la MEL et les jeunes actifs sont très souvent touchés par le chômage. Je pense qu'il y a quelque chose à faire au niveau de la MEL. Peut-être que la ville aurait pu (ou peut) ajouter un avis là-dessus.

Voilà tout simplement ce que j'avais envie de partager avec vous.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Blandine Leplat.

Mme Blandine LEPLAT : Moi, je voulais revenir un peu sur le discours que Jacques nous a servi. Tu nous a dit que nous étions « un peu attentistes » (entre guillemets) au sujet, entre autres, des bornes électriques. Alors, tu sais pertinemment que les bornes électriques ne sont pas une compétence ville et que c'est donc la MEL que nous suivons. La MEL, après avoir rompu le contrat avec Bluelib, Bolloré, etc. – on connaît bien tout cela – nous a donc donné son calendrier pour implanter enfin des bornes, mais néanmoins pas avant le troisième trimestre 2023. Il faut donc encore attendre.

Nous avons néanmoins identifié différents parkings qui pourraient accueillir des bornes électriques, puisqu'il y a aussi des obligations. La ville a décidé d'implanter des bornes électriques sur les terrains lui appartenant, domanialité ville de Hem, dès 2023.

M. Francis VERCAMER, Maire : Barbara Rubio Coquempot.

Mme Barbara RUBIO COQUEMPOT : Oui, moi je vais revenir sur la remarque de Karima sur l'augmentation du billet. Alors, Ilévia, en fait, ne peut pas baisser les tarifs. D'abord parce qu'il y a un impact du prix des carburants – cela nous avait été confirmé lors de réunions – et puis aussi les changements de bus. Ce plan de changement faisait que cela ne pouvait pas être possible. Quant au prix attractif, c'est vrai que nous y sommes attentifs. D'ailleurs, en mettant par exemple trois stations V'lille dans notre ville, nous participons à rendre la mobilité attractive et à abordable pour les jeunes puisque le V'lille est gratuit pour les moins de 18 ans.

Il ne faut pas oublier que nous avons un autre acteur qui s'appelle Compétences et Emplois, et nous avons tout un programme MobiliMEL aussi qui permet aux personnes qui sont en recherche d'emploi, aux jeunes et aussi aux jeunes étudiants d'aller chercher de l'aide auprès de MobiliMEL avec de la gratuité de tarifs.

Mme Blandine LEPLAT : Des informations d'Ilévia, aussi. Nous étions la métropole la plus socialement accessible en termes de mobilité (source : dernière Commission transports).

M. Francis VERCAMER, Maire : Si vous n'utilisez pas votre micro, ce que vous dites ne sera pas enregistré. Je vous le rappelle. Quelqu'un veut-il encore s'exprimer ?

Nous allons conclure la délibération. Simplement, sur les bornes électriques, nous pouvons reconnaître que la MEL est en retard. Il y en a eu qui ont été montées, d'autres qui ont été redémontées après parce que Bolloré a cassé son contrat. Simplement, il y a un rappel bête, c'est que nous avons des transferts de compétences. Les compétences des bornes électriques sur l'espace public sont de la MEL. Nous avons reçu un courrier à ce titre il y a un bon six mois pour nous rappeler que nous n'avons pas le droit de le faire. Nous avons le droit de le faire sur des espaces privés. C'est d'ailleurs pour cela que nous allons le mettre sur les parkings de la ville. Ce sont des espaces privés de la ville. Il y a des endroits où c'est un espace public MEL et nous ne pourrions pas les mettre. En revanche, nous pourrions les mettre sur des espaces publics ville. D'ailleurs, c'est ce que nous allons faire pour accélérer l'installation.

Je rappelle quand même qu'entre 90 et 95 % des recharges se font chez soi. Les bornes, c'est annexe par rapport à la recharge électrique des véhicules puisque la plupart des gens le font chez eux ou à leur entreprise. Il y en a quand même peu qui utilisent la voie publique, même s'il y en a. C'est donc pour cela que nous allons nous y pencher et que la MEL – j'espère – fera son déploiement également.

Concernant le prolongement du tram vers Villeneuve d'Ascq, donnez-moi un papier, je signe tout de suite, mais si vous avez le milliard qu'il faut rajouter pour rallonger la ligne. Aujourd'hui, malheureusement, le SDIT s'arrête. Nous avons prolongé quand même puisqu'au départ il devait s'arrêter à la Blanchisserie. Nous avons réussi à obtenir qu'il aille jusqu'au cœur de ville. Il ne va pas aller plus loin. Je pense qu'en plus nous aurions eu du mal à passer dans la rue du Général Leclerc. Nous pouvons le regretter. Il va être remplacé normalement par un bus. Dans le cadre du SDIT, il y a un bus qui est prévu. Il est inscrit au SDIT, donc c'est quand même un bus avec une cadence relativement élevée, parce que ce n'est pas ce n'est pas un bus express, c'est bien un bus, une liane qui est prévue. La ligne W – si je me souviens bien – est prévue. Nous verrons comment elle se fera. Elle part du terminus du tram, d'où qu'il sera (parce que, normalement, c'est sur la Grand-place, mais les études sont encore en cours), jusqu'à Villeneuve d'Ascq. Là, les avis divergent entre Pont de Bois, Triolo ou Les prés. Aujourd'hui, nous avons encore un peu de mal à voir où irait cette ligne.

Voilà en tout cas ce que je voulais rajouter comme information. Tout le reste ayant été déjà dit, je pense que ce n'est pas la peine de durer parce que, comme vous avez pu le remarquer, nous faisons de la sobriété énergétique dans la salle. J'en vois beaucoup qui éternuent, qui se mouchent, qui ont froid, c'est aussi parce que nous faisons de la sobriété énergétique également pendant ce Conseil.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Monsieur Dupont, vous avez voté pour ? Oui.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent l'avis de la commune de Hem sur la révision du Plan de mobilité métropolitain 2035.

27. FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

M. Francis VERCAMER, Maire : Je passe la parole à Thibaut Thieffry pour le financement des équipements de vidéoprotection.

M. Thibaut THIEFFRY : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la ville mène une politique volontariste en termes de déploiement de la vidéoprotection sur son territoire. Nous avons donc l'objectif, que vous connaissez, de doubler le nombre de caméras dans la commune sur la durée du mandat. Nous avons présenté cet objectif plus en détail lors de la présentation des PPI et lors des délibérations qui reviennent très régulièrement sur la table pour les demandes de financement FIPD. L'idée, c'est passer de 60 en 2020 à 120 en 2026.

Chaque année, nous investissons dans le développement de notre réseau de vidéoprotection et, en 2022, nous avons validé l'ajout de huit nouvelles caméras dans le cadre de ce PPI 2020-2023. L'installation de ces huit caméras implique des travaux d'investissement qui s'élèvent à 91 474,10 euros hors taxes (un peu plus de 109 000 euros TTC).

En plus des subventions FIPD que nous demandons régulièrement et que vous connaissez, il y a un nouveau dispositif de la région Hauts-de-France, voté en début d'année, qui nous permet de solliciter une nouvelle subvention du Conseil régional. Quelques mots très rapidement sur les critères d'attribution de ces subventions. Il faut que la ville soit une ville de moins de 20 000 habitants, et cette subvention est fixée à 30 % des dépenses éligibles dans la limite de 30 000 euros. Sont concernées les dépenses relatives à l'achat de matériel, aux travaux de raccordement de la fibre qui coûtent souvent d'ailleurs le plus cher, globalement, quand il s'agit de développer le réseau, l'acquisition du système de stockage, des baies de stockage et l'acquisition des écrans. Pour ce qui est de notre cas présent, les 30 % représenteraient 27 442,04 euros (vous avez tout cela dans un plan de financement qui est dans la délibération).

C'est une délibération qui autorise Monsieur le Maire à solliciter cette nouvelle subvention du Conseil régional.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui veut prendre la parole ? Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : Je voulais juste m'abstenir sur cette délibération pour être cohérente avec tout ce que nous avons toujours dit, parce que tant que nous n'avons pas eu d'éléments qui nous ont été communiqués pour garantir de l'efficacité de cette mesure sur la sécurité des habitants, nous allons continuer à nous abstenir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Ai-je encore besoin de rappeler ce que je pense ? Je pense que tout le monde le sait. Je répète toujours la même chose. Non, nous allons gagner du temps. Vous savez ce que je pense.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Dupont, vous vouliez aussi intervenir ?

M. Jacques DUPONT : Non.

M. Francis VERCAMER, Maire : Jean-Adrien Malaizé.

M. Jean-Adrien MALAIZÉ : Moi, par rapport à cette mesure, je voulais juste rappeler – parce que tout le monde n'a pas forcément suivi, cela me permet de le placer, je te remercie Thibaut – que nous avons eu une demande de pose de caméras au budget participatif. Nous avons donc des gens qui demandent à ce que nous venions poser des caméras. D'ailleurs, j'en profite, du coup, comme disait Philippe, je le reprends, d'avoir le micro pour rappeler que les votes sont ouverts pour les projets du budget participatif depuis le 1^{er} octobre jusqu'à la fin du mois. Je voulais juste signaler que les caméras, les gens les demandent même dans le budget participatif, et que les votes sont ouverts.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je rajoute que la procureure de la République, qui est venue dans cette salle-ci, avec le même froid de canard, présenter le rôle de la justice en lien avec la police, a évoqué – alors, certes, elle a dit qu'elle n'avait pas toujours une efficacité...

M. Francis VERCAMER, Maire : ... que ce n'était pas la panacée, mais que cela servait quand même beaucoup à élucider les affaires judiciaires. Elle l'a quand même fait remarquer. Madame Chouia est venue me voir en me disant que ce n'était pas pour cela qu'elle voterait la délibération.

[rires]

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Pardon, Monsieur Thibaut a levé la main ?

M. Thibaut THIEFFRY : C'est un détail. Je m'attendais à ce que les deux membres de Hem demain ne votent pas la même chose, parce que pour Karima et Mathilde, je m'en doutais. Pour Jacques, je pensais que le ministre de l'Intérieur, dont tu es proche, avait plus d'influence sur toi. Je l'ai entendu cette semaine parler de l'importance grandissante de la vidéoprotection, notamment lors de son déplacement à Nantes, et je pensais que tu étais sur la même ligne que lui, mais visiblement pas.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je propose que nous passions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Une. Abstentions ? Deux. Merci.

Avec 29 voix pour, 1 voix contre de Monsieur Jacques Dupont et 2 abstentions de Mesdames Karima Chouia et Mathilde Louchart, les élus approuvent le financement des équipements de vidéoprotection 2022.

13. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE HEM VILLE D'EUROPE

M. Francis VERCAMER, Maire : Il reste encore la délibération numéro 13, pour Jean-François Leclercq.

M. Jean-François LECLERCQ : Merci Monsieur le Maire. Comme évoqué en début de Conseil municipal par Monsieur le Maire, nous fêtons cette année les 50 ans du jumelage avec notre ville anglaise de Mossley. Une délégation s'est rendue à Mossley fin septembre, du 23 au 25 septembre derniers, et nous recevons du 10 au 13 novembre une délégation de Mossley qui viendra fêter les 50 ans de notre jumelage. C'est l'occasion, pour nous, de rappeler l'importance de ces échanges avec nos villes jumelées, qui ont été mis à mal avec les deux ans de Covid qui ont fait que pas mal d'échanges n'ont pas pu continuer et perdurer. Là, lorsque nous avons été, en septembre dernier, voir nos amis anglais, ils sont aussi très demandeurs de développer les échanges, notamment en matière culturelle, sportive et avec les scolaires. Nous avons déjà pris des contacts à notre tour pour essayer de voir avec des associations hémtoises et des écoles pour relancer et redynamiser ces échanges avec l'Angleterre, mais pas que puisque nous avons également une ville jumelée en Allemagne et au Portugal.

Là, l'objet de cette délibération est d'aider l'association Hem Ville d'Europe, qui est notre comité de jumelage, qui travaille avec la ville sur l'organisation des festivités lorsque nous recevons nos amis de nos villes jumelées. Il s'agit de leur verser une subvention de 1 600 euros qui permettra de pallier en partie les dépenses inhérentes au programme puisqu'il y a certes des temps forts, des moments officiels et gérés par la ville, mais en dehors de ces moments, de ces temps forts et de ces temps officiels, il y a également un programme à concocter avec les familles qui reçoivent nos amis anglais. Cette subvention permettra de pallier en partie aux dépenses inhérentes à ce programme complémentaire de celui que proposera la ville durant ces quatre jours de jumelage.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci Monsieur Leclercq. Qui veut prendre la parole ? Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : En deux mots, je ne crois pas que nous allons ouvrir un débat-fleuve ce soir sur le jumelage. Je voudrais simplement dire que nous constatons que le jumelage avec nos amis anglais et allemands en particulier n'intéresse en fait qu'un petit groupe de personnes, et occasionne de coûteux voyages éclair au bilan carbone très lourd.

Nous pensons qu'à l'heure d'Erasmus et de Schengen il y a la nécessité de réfléchir à faire évoluer le mode de fonctionnement de ces échanges, et réfléchir sur ces objectifs en tenant compte, bien sûr, des aspects mémoriels. C'est la raison pour laquelle je me fous que ce débat ne soit pas engagé et je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. Francis VERCAMER, Maire : C'est votre avis, Monsieur Dupont. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Sabine Honoré ne peut pas voter. Qui est contre ? Abstentions ? Deux. Merci.

Avec 29 voix pour et 2 abstentions, Sabine Honoré – administratrice de l'association – ne prenant pas part au vote, les élus approuvent la subvention exceptionnelle à Hem Ville d'Europe.

19. AVIS DE LA COMMUNE DE HEM SUR LES DEROGATIONS OCTROYEES AU REPOS DOMINICAL

M. Francis VERCAMER, Maire : Enfin, nous avons la dernière, que Jérôme Meerseman va nous présenter pour l'avis de la commune sur les dérogations octroyées au repos dominical.

M. Jérôme MEERSEMAN : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne, comme son titre l'indique, la dérogation au repos dominical, délibération que nous passions habituellement tous les ans. Je dis bien passions parce que, désormais, ce sera une délibération qui prendra effet en 2023 et durera jusqu'en 2026. Vous savez certainement tous que la loi Macron permet aux maires des communes de déterminer jusqu'à douze dimanches par an lors desquels les commerçants pourront déroger à la règle du repos dominical.

La Métropole européenne de Lille a décidé cette année de proposer sept dates et de limiter le nombre de dimanches à huit, donc de fixer ces dates afin de pouvoir harmoniser l'ensemble des dimanches ouverts sur son territoire. Les sept dimanches sont mentionnés dans la délibération, à savoir les deux

premiers dimanches des soldes, le dimanche précédant la rentrée des classes, les quatre dimanches qui précèdent les fêtes de Noël, ce qui laisse la possibilité à la commune de Hem de proposer un dimanche supplémentaire.

Nous avons consulté l'association des commerçants qui, eux, nous ont proposé une date complémentaire. Ce sera le dernier dimanche de décembre. Les syndicats ont également été consultés, avec un avis favorable à ce jour du Medef, avis favorable daté du 16 août 2022.

Cette délibération proposera la validation de ces huit dimanches, en sachant que tous les ans un arrêté sera mis en place pour valider les dimanches jusqu'en 2026. Voilà pour la partie purement technique de cette délibération. Alors, je dois bien reconnaître que je ne suis pas vraiment surpris que cette délibération soit débloquée parce que je connais la position de Madame Chouia sur le sujet et son avis négatif concernant l'impact que cela peut avoir sur nos commerçants. Néanmoins, j'osais imaginer, étant donné la situation passée, la situation actuelle et surtout la situation future pour nos commerçants – vous l'avez d'ailleurs soulevée tout à l'heure lors de la délibération sur la sobriété énergétique –, les commerçants vont avoir besoin de toutes les aides possibles pour pérenniser leurs activités. Cette possibilité qui leur est donnée d'ouvrir huit dimanches au cours de l'année est pour moi une possibilité, pour eux, de travailler un peu plus – je ne dirais pas « de s'en mettre plein les fouilles », pour reprendre l'expression de Philippe Sibille –, mais d'essayer de pérenniser leur activité.

J'aimerais imaginer que cette délibération recueillera cette année l'unanimité.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

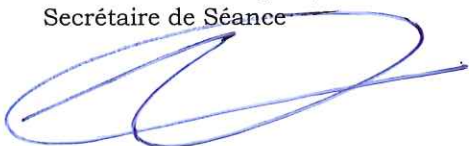
Mme Karima CHOUIA : Bon, je dis toujours la même chose. Pour moi, elle favorise surtout les grands centres commerciaux en périphérie des villes, et pas du tout le commerce de proximité. La plupart des commerçants de Hem sont des commerces de bouche ou des fleuristes, qui fonctionnent déjà le dimanche. Pour moi, cette délibération – je reste cohérente avec ce que j'ai toujours dit – favorise les grands centres commerciaux en périphérie des villes, mais pas du tout le commerce de proximité. Et puis ouvrir des dimanches en plus quand on veut faire de la sobriété, est-ce bien judicieux ?

M. Francis VERCAMER, Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Une. Abstentions ? Zéro.

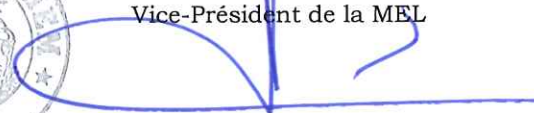
Avec 31 voix pour et 1 abstention de Madame Karima Chouia, les élus approuvent l'avis de la commune de Hem sur les dérogations octroyées au repos dominical pour la période 2023-2026.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci de votre participation. La séance est levée. Bonne soirée

Clémentine NOUQUERET,
Conseillère Municipale,
Secrétaire de Séance



Francis VERCAMER,
Maire de Hem,
Vice-Président de la MEL



15